

LE MOULIN-NEUF

Le moulin, appelé (*) **Moulin-Neuf**, n'échappe pas à la règle ; comme beaucoup d'autres moulins de Mervent, il a été chanté par les poètes, d'avant et après, la " *Grande Guerre* " qui ont su reconnaître tout le charme, toute la poésie qui émanait de ce lieu encastré entre les coteaux à pics de " *l'antique oppidum* " de Mervent, et la *rivière Vendée* qui forme là, une boucle assez prononcée.



31. MERVENT - Canton de St-HILAIRE-des-LOGES
Passage au Gué - Joli Paysage de la Vendée
près du Moulin Neuf

R. Bergevin. édité, 67, Rue des Merciers, 17000 Angoulême

" De l' **Erablet** à **Moulin-Neuf**, le lit de la *Vendée* est une suite sans fin de petites chutes charmantes. Des planches grossièrement travaillées, parfois même des bandes de fer, des pierres jetées çà et là comme les piles d'un pont à travers la rivière parsemée d'îlots verdoyants, vous permettent de franchir tant bien que mal le petit fleuve, au risque d'y prendre un léger bain de pieds : ce qui, par les chaleurs de l'été, n'est nullement désagréable. Vous êtes à **Moulin-Neuf**. "

Ainsi, que l'a décrit le poète, la rivière en été naturellement, n'est qu'une suite de petites cataractes, coupées par des barrages naturels qui retiennent de minuscules réserves d'eau et forment des bancs de sable ou des îlots ; ses rives sont bordées d'iris et autres plantes aquatiques que visitent dans un vol incessant, les libellules et autres minuscules insectes volants.

Le chaud soleil tiédit l'eau et le sable où de grosses moules de rivière, aux larges coquilles nacrées, s'ouvrent ou se referment et imperceptiblement, comme par magie, s'enfoncent dans le sous-sol du

lit de la rivière.

Moulinneuf vers 1910, les premiers touristes, à droite le moulin, derrière la passerelle →

Le poète nous décrit aussi le hameau et les maisonnettes du **Moulin-Neuf** :

“ Un vieux moulin à aubes, abrité par un ormeau plusieurs fois séculaire, au tronc noueux et aux racines plongeant dans les murs du bief, dissimule la maison du meunier. Très pittoresque et très proprette ma foi cette demeure avec ses fenêtres sans

symétrie, mais bien agencées, son escalier en bois et son toit rougeâtre adossé au flanc du coteau. Des piliers primitifs, des escaliers rustiques, des maisons aux couvertures rouges et brunes, tapissées de lierre, bâties aux pieds d'énormes rochers qui, en surplombant, semblent les menacer d'une ruine prochaine ; quelques jolies portes et fenêtres renaissance ; une cheminée en tôle au diamètre étriqué, d'une hauteur démesurée, qui lance dans l'air des flots de fumée ; d'autres cheminées qui émergent au flanc de coteau, des instruments de pêche, des îlots ravissants, une rivière qui fuit entre de grands arbres, de la verdure et du soleil partout : voilà le paysage.

*Un chemin étroit où deux charrettes se peuvent à peine croiser, qui serpente entre deux haies d'aubépines et de houx, de vertes prairies bordées d'aulnes et de peupliers, un vieux chêne jeté au milieu de la Vendée, balançant au-dessus des eaux ses branches multiples, des fleurs et des ruisselets partout vous jalonnent la ligne à suivre pour arriver aux **Deux-Eaux** . . . “*

Les écrits de ce poète nous semblent peut-être aujourd'hui un peu obsolètes néanmoins les descriptions semblent authentiques et surtout elles nous donnent des indications intéressantes sur l'agencement, le décor et la vie de ce lieu vers 1900.

Ainsi, la vieille roue à aubes existe toujours tandis que la cheminée, longue et étriquée, du moulin à vapeur installé après 1870, crache des jets de fumée. Mais le poète n'a-t-il pas un peu exagéré en parlant de jolies portes et fenêtres renaissance !

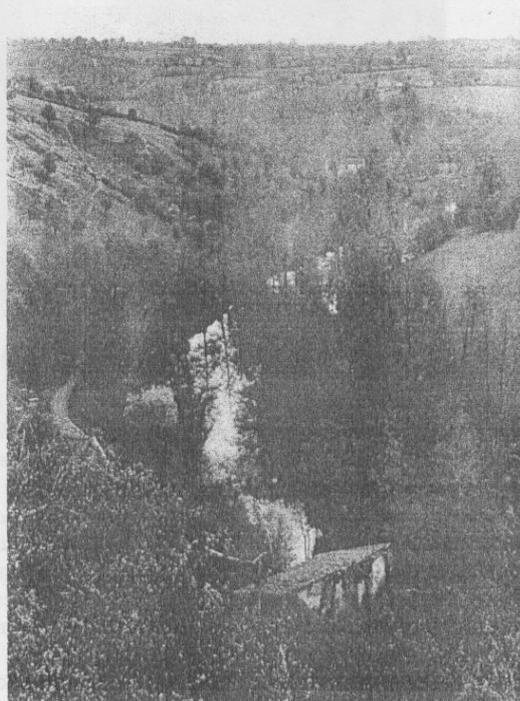
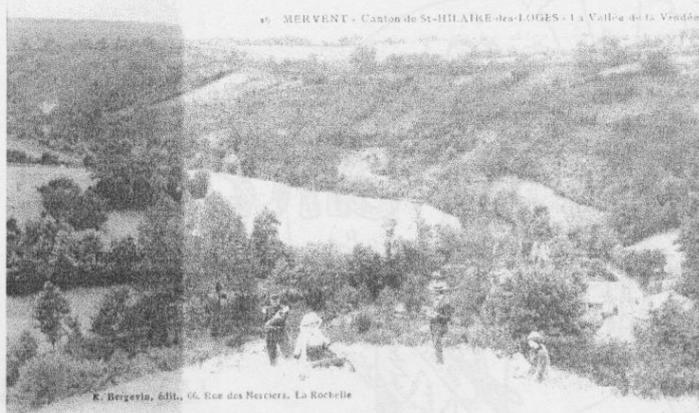
Certes, la construction de ce moulin est bien antérieure à l'époque renaissance et pourrait par conséquent avoir conservé comme au moulin de **Diet** une porte en plein cintre datant bien du XVIème siècle !

Le moulin du **Moulinneuf**, la rivière, au fond les **Deux Eaux**, à gauche le chemin et le sentier de coteau →

Hélas, aujourd'hui, le moulin, et plutôt ses ruines, sont sous les eaux du barrage.

D'autre part, aucune autre personne n'a jamais mentionné ces vestiges et ceux-ci avec les portes en question n'ont jamais été immortalisés, c'est bien dommage, comme celle de **Diet**, sur la toile d'un peintre.

Par contre, le poète est fidèle sur la description du chemin étroit, qui une fois que l'on



a passé le **Moulin-Neuf** pour se rendre à l'**Erable**, devient quasiment un sentier, appelé "*chemin du Coteau*" et qui porte le n° 399 sur le plan cadastral de 1844.

Pour arriver au **Moulinneuf** (s'écrit aussi ainsi), sur le plan 1810, il faut prendre un chemin qui s'appelle le "*chemin de Mervent à l'Orbrie*".

En 1825, nous avons la liste des chemins de la commune.

Le chemin n° 1 porte le nom de *chemin du Moulinneuf* (ci-contre en 1996).

A cette époque portant le n° 1, il est considéré comme l'un des principaux chemins de Mervent qui doit être entretenu en priorité. Il mesure 2,410 Km.

Voici comment il est décrit sur cette liste : "*Départ du Moulinneuf à la rivière, venant de Fontenay, St Michel et l'Orbrie à Mervent, il conduit de Mervent à Vouvant.*"

Dans la commune de l'Orbrie, il descend de la Balingue à **Moulinneuf** traversant le triage du même nom [devenu le tènement de la Balingue] et arrive par le gué jusqu'au village du **Moulinneuf**.

" *Partant de la rivière, se dirigeant au Nord, il monte en côtoyant la pente jusque devant l'ancienne cure de Mervent, se dirige à l'Ouest avec le n° 15 puis au Nord jusqu'au n° 2, à l'Ouest avec le n° 2 passant devant le Grand Logis il prend alors le nom de chemin de Pruneau jusqu'à la rivière au gué, jusqu'à la forêt puis se dirige à l'Ouest dans la forêt jusqu'au ruisseau des Verreries [à la Fosse aux Merles confluent de la rivière Mère et du ruisseau des Verreries], il traverse ce dernier par le "gué aux cailloux" [immergé lui aussi aujourd'hui] et arrive dans le tènement des Verreries, commune de Vouvant "*

Pour le repérer aujourd'hui, je vais vous donner le nom des rues qu'il parcourt.

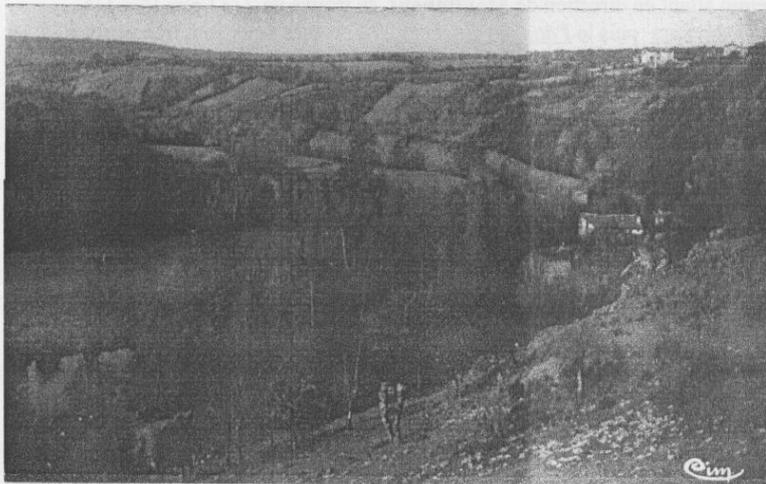
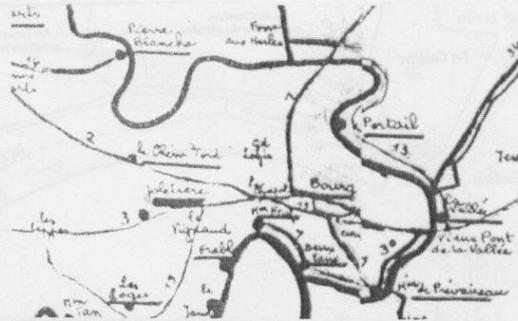
Une partie de ce chemin jusqu'au **Prévaireau** est aujourd'hui sous l'eau mais à **Prévaireau** il empruntait le "*Chemin de la Filée*", la *rue Jeanne Poupin* [la rue du Lac n'existait pas encore], la *rue des Juifs* jusqu'à la *rue du Prieuré*, la *rue de la Chapelle* jusqu'à la *rue de la Chalandrie* ; la *rue de la Chalandrie*

passant devant le **Grand Logis**, le *chemin de Pruneau*, le gué... etc.

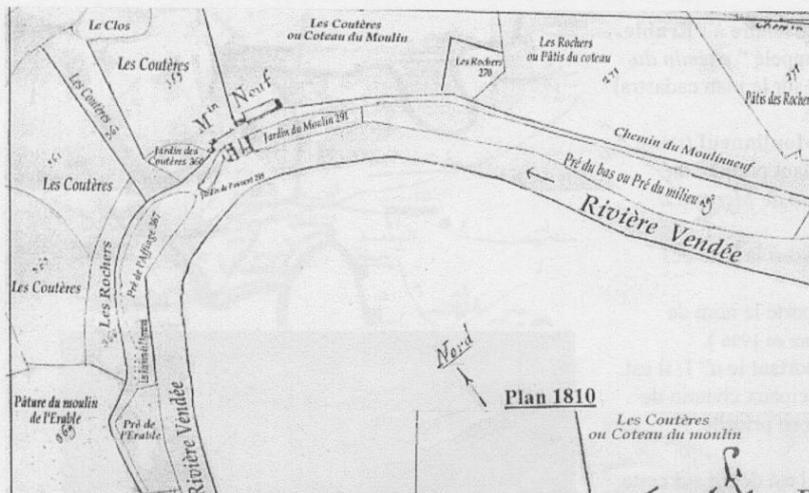
[On pouvait aussi arriver du **Moulin Neuf** au bourg en suivant la rivière, le **Prévaireau**, la **Vallée** puis le *chemin des Statues* - aujourd'hui *rue de la Vallée*].

← le coteau de **Moulinneuf** au premier plan, au fond la vallée de l'**Erable**, à gauche la rivière et les pâtures du **Moulinneuf** en direction de la Balingue.

C'est par ce gué de **Moulin-Neuf**, que le 25 mai 1793, l'une des



cin



victorieuse (voir bull. n° 18 Marie - Jeanne).

Ce chemin, du bourg au **Moulinneuf**, était accessible aux charrettes mais des petits sentiers dans les coteaux, des raccourcis, permettaient d'accéder plus rapidement au moulin.

Le chemin du **Moulinneuf**, en bas du coteau, longeant les pâtures du bord de l'eau, taillé dans le roc, bien au-dessus du niveau de la rivière, était loin d'être nivelé. Il était bordé d'arbres dont beaucoup de noisetiers formant au-dessus une voûte verte.

Voici en 1810, comment se présente le petit hameau dont les parcelles agraires sont principalement en bordure de rivière ; ce qui est certain d'autre part, c'est que rien n'a changé dans leurs dispositions depuis plusieurs siècles.

Les parcelles faisant partie de la propriété du **Moulinneuf**, se trouvent déjà sitôt que l'on a passé le moulin des **Deux-Eaux**.

Sur la droite du chemin allant en direction de **Moulinneuf**, se trouve en 273 (plan 1810) le **Jardin du Moulinneuf** ou **Jardin des Rochers** puis le **Pâtis des Rochers** 272 ; toutes deux sont très pentues.

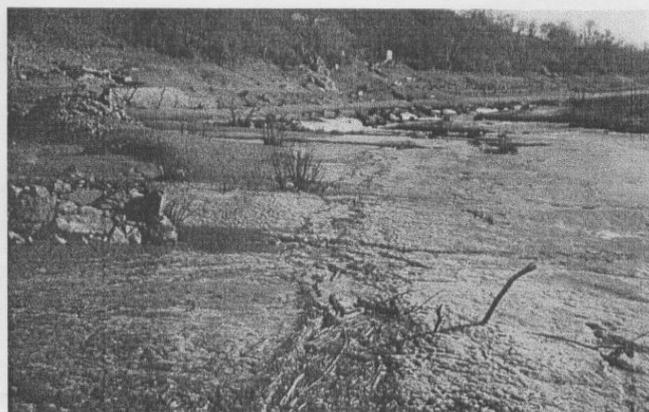
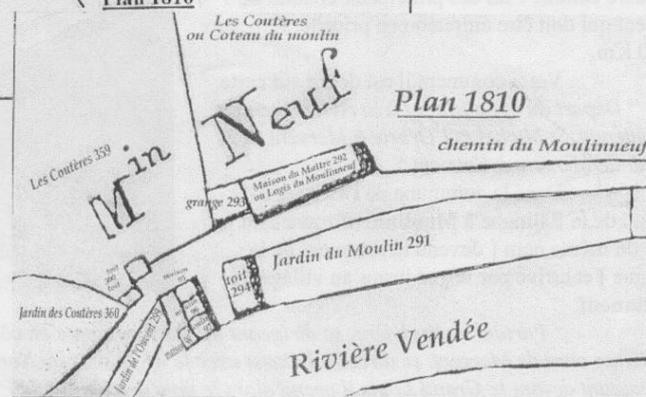
En 271, **les Rochers** ou **Pâtis des Rochers**, en 270 **les Rochers** et 266 **le coteau du moulin**, sont des terrains en coteaux, incultes où serpentent d'ailleurs les petits sentiers cités plus haut ; ces parcelles presque à pic dominant le moulin et la vallée (ainsi qu'on peut le voir sur la carte p. 643, 644).

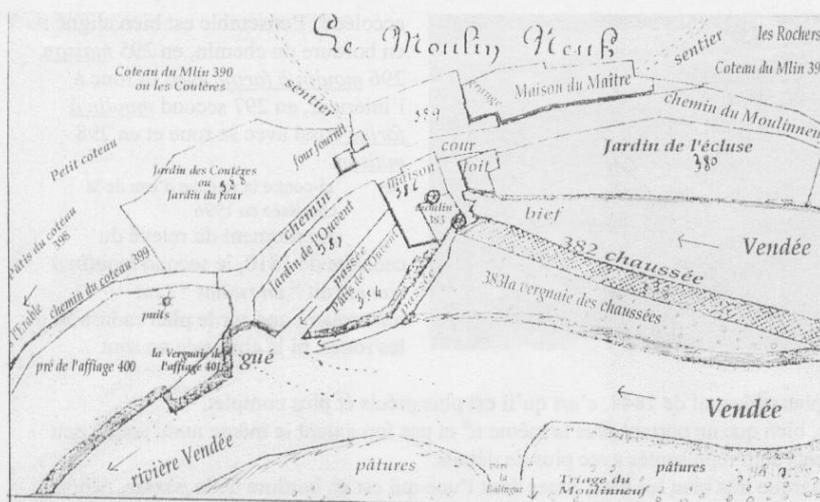
Entre **Moulinneuf** et **Deux Eaux** →

De l'autre côté du chemin et à partir des **Deux Eaux**, de belles pâtures longent la rivière Vendée (ci-contre en 1996 et voir p. 660, 661) ; après la 288 et 289 qui font

colonnes de l'Armée Royaliste, venant de Vouvant, puis de la Grand Rhée, arrive au bourg de Mervent qu'elle traverse pour se rendre à Fontenay.

Du bourg, elle redescend par ce chemin, traverse le gué, remonte en Balingue puis par l'Orbrie rejoint Fontenay pour une grande bataille qui sera





partie des **Deux Eaux** se trouvent en : 290 le Pré du Bas ou Pré du milieu et nous sommes au Jardin du Moulinneuf 291, au bout duquel il y a un bâtiment puis une sorte de petite plage où se trouve le gué.

De l'autre coté de ce rivage, après les bâtiments du moulin, on voit encore quelques parcelles situées entre la rivière et le

petit sentier appelé "chemin du Coteau" : le Jardin de l'Ouvent 299 et en 367 le Pré de l'Affiage [voir bull. 34] ; au-dessus du chemin plusieurs parcelles en coteau au nom très évocateur : 359 les Coutères, 360 le jardin des Coutères qui touche un bâtiment, 361-62-63 les Coutères et en 366 les Rochers de l'Agravan (voir bull. 35) mais nous voilà à **L'Erable**.

← le chemin, à gauche le Jardin de l'Ecluse 380, ruines du moulin et maison 385-386, en 1996

La maison du Maître meunier n° 292 appelée "Maison du Moulinneuf" est

construite à même le roc du coteau et dans une légère courbe du chemin.

Au-dessus d'énormes rochers la surplombent et forment même un promontoire d'où seront prises beaucoup de photos de la vallée et du moulin (voir ci-dessous et carte postale p. 654, 656).

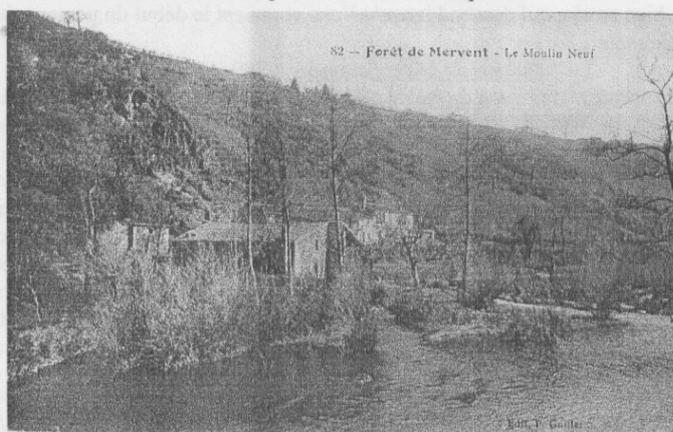
De parts et d'autres de cette maison de Maître, sont accolés à droite un hangar et à gauche une grange 293 ; ces deux bâtisses sont elles aussi bâties à même le coteau, qui est ici, très raide.

Un peu plus loin, toujours sur le même coté, deux petites constructions portant le n° 300

mentionnées comme "toit" [qui abritent l'une le four, l'autre le fournil], se lovent en bas du Coteau du Moulin 359.

De l'autre coté du chemin, il y a d'autres bâtiments : touchant le Jardin du Moulin 291 [cette parcelle bien cultivée, était peut-être fertilisée par les fréquentes crues ; elle apparaît sur les cartes postales des années 1900 à 1950], un bâtiment agricole mentionné "toit" et portant le n° 294.

En face, sur l'autre bord du passage du gué, voici les moulins avec des bâtisses





accolées ; l'ensemble est bien aligné : en bordure du chemin, en 295 maison, 296 moulin à farine avec sa roue à l'intérieur, en 297 second moulin à farine aussi avec sa roue et en 298 maison.

← ci-contre la retenue d'eau de la chaussée en 1996

Au moment du relevé du cadastre de 1810, le second moulin à eau est dit "en ruines" ; on remarquera que sur le plan cadastral, ni les roues, ni la chaussée ne sont

mentionnées.

L'intérêt du plan cadastral de 1844, c'est qu'il est plus précis et plus complet.

Les parcelles, bien que ne portant plus le même n° et pas forcément le même nom, sont à peu près les mêmes ; les bâtiments sont représentés avec plus de détails.

Ainsi, on remarque très bien les deux roues dont l'une qui est en bordure de la passée, actionne le moulin qui était dit "en ruines" en 1810.

Voici quelques différences que l'on peut remarquer : - la n° 390, grande parcelle inculte, en coteau, allant d'un bout à l'autre de la Maison du **Moulin-Neuf** et nommée autrefois "les Coutères", devient le Coteau du Moulin, la 398 autrefois le Pré de la Chapelle devient le "Petit Coteau et le Pâtis du Coteau, toutes deux situées au-dessus du "chemin du Coteau" 399.

En 388, Jardin des Coutères en 1810, devient le Jardin du four, le Jardin du moulin devient le Jardin de l'écluse 380 et surtout sont signalées plusieurs autres parcelles : la Vergnaie des chaussées en 383, le Pâtis de l'auvent en 384, en 387, le Jardin de l'auvent appelé aussi "l'Ouvent" qui donne son nom au moulin qui le touche : le "moulin de l'Ouvent" [on retrouve à Diet le même nom voir bull. 25].

En face, de l'autre coté du gué, une parcelle n° 400, appelée le Pré de l'affiage ou tout simplement "l'affiage" et dans laquelle se trouve le seul puits du hameau, avec une margelle, recouvert (ci-contre) et fermé par une porte de bois ; à coté, en 401, une toute petite parcelle la Vergnaie de l'affiage [sur laquelle pendra pied la future passerelle].

Beaucoup de vergnes poussaient alors près des rivières ; les branches de ces vergnes ou aulnes remplaçaient souvent l'osier dans certaine fabrication de vannerie.

Entre l'affiage et le Jardin de l'Ouvent se trouve une petite place, bien pavée, qui descend jusqu'à l'eau et qui est le début du passage du gué, utilisable en été naturellement.

La "Maison du Maître meunier" 389, est construite dans une enclave et accolée à la roche, et comme nous l'avons vu, à droite du chemin et bien au-dessus du niveau de la rivière pour échapper sans



doute aux fréquentes inondations hivernales ; d'ailleurs [sur la carte postale p. 648] on voit très bien le mur de soutènement, haut d'environ trois mètres, qui retient le chemin du Moulinneuf et sur une très grande longueur.

Derrière cette "Maison du Maître", comme l'avait justement signalé le poète, d'impressionnants rochers surplombent les constructions [aujourd'hui, un escalier en bois permet depuis le "Quereux de la Croix", proche du lieu-dit "la Chapelle" d'accéder à ce promontoire et aux rochers si souvent mentionnés et d'admirer la vallée inondée hiver



comme été - voir bull. n° 35 p. 609 - voir carte postale p. 654, 656].

C'est sans doute cette maison que le poète évoque, en parlant de ses " *jolies portes et fenêtres renaissance* ".

Comme à **Diet** (ci-contre) et à **Pierre Blanche**, ce " *logis* ", d'un style classique, datant du XV - XVIème siècle, mais dont les structures sont probablement bien antérieures, est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage desservi par un escalier intérieur (voir bull. n° 30 Pierre Blanche).

Cet escalier, en général en pierre, faisait face à la porte d'entrée, souvent arrondie, qui desservait un petit hall et deux grandes pièces, à droite et à gauche appelées " *chambres* "; chaque " *chambre* ", ou pièce de ce rez-de-chaussée, qui était



éclairée d'une seule fenêtre, possédait une cheminée dont le conduit extérieur est très important et très haut, ce qui indique qu'à l'intérieur, la cheminée était elle aussi importante ; elle était sûrement, du XVIème, comme celle du *Logis de Pierre Blanche* (ci-contre).

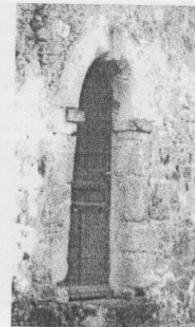
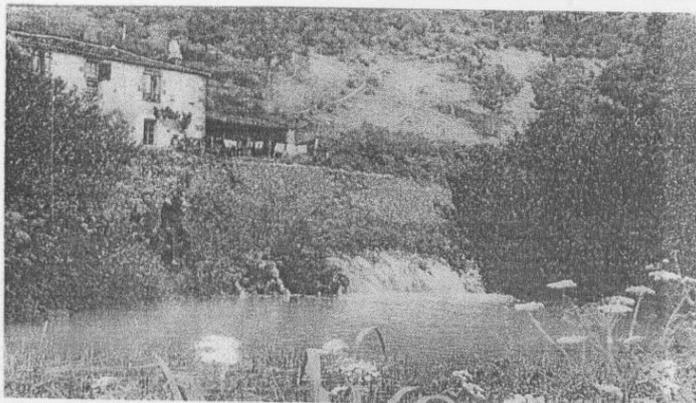
C'est dans cette grande " *chambre* " parfois appelée " *salle* ", que l'on mangeait, travaillait à la veillée et que l'on dormait.

L'étage n'avait pas de cheminée, seul le conduit apparaissait montant jusqu'au toit et cela suffisait pour réchauffer ce qui servait de grenier, de réserve à grains, mais aussi, où dormaient les domestiques bien souvent.

Sur la carte postale (ci-dessous), qui date des années 1900-30, on remarquera que les fenêtres de l'étage possèdent des volets dont l'installation était probablement récente, que cette très belle bâtisse, avec ses belles pierres d'angles apparentes, possède une vieille treille qui grimpe le long de la façade blanchie à la chaux, qu'à sa droite, un immense hangar, avec un pilier carré, abrite le bois de chauffage et autres ustensiles divers enfin derrière le hangar, on remarque les sillons de deux petits sentiers qui permettent d'accéder plus rapidement dans le bourg.

Sur la gauche de la « *Maison du Mtre Meunier* » ou « *Maison du Moulinneuf* », est accolée une autre bâtisse habitable, plus petite, prolongée par une longue « *halle* », à la charpente soutenue par des piliers en pierre de pays.

On pénètre dans cette plus petite maison par une porte qui, au rez-de-chaussée, donne directement sur le passage du chemin tandis que pour accéder à l'étage, il faut prendre un escalier extérieur, en pierres ; cette petite maison possède une pièce en bas éclairée d'une fenêtre et un grenier en haut qui correspond avec le hangar ou « *halle* » attenant encastré lui aussi dans la roche du coteau.



Toujours sur le même coté, après un petit espace non cultivable, se trouvent donc dans deux bâtisses séparées, le *fournil* et surtout le *four* commun à toutes les familles demeurant dans le hameau du **Moulin-Neuf**.

Près de ce four, débouchait encore, un petit sentier qui descendait du « *Quéreux de la Chapelle* » traversant le coteau nommé aussi « *la Coutère à Quadrille* » du surnom que portait son propriétaire. [aujourd'hui la municipalité avec l'aide du Conseil



Général a nettoyé ce coteau et recréé une partie de ce sentier et deux promontoires voir dernière page].

Du coté gauche du chemin, se trouve touchant le *Jardin de l'écluse* 380, un autre petit bâtiment servant probablement comme hangar n° 386 nommé « toit » ; il touche une petite cour qui donne accès au moulin, à l'écluse et à *la chaussée* 382.

← 1996 la *passée* du moulin de **Moulinneuf**

Cette chaussée extrêmement large et longue traverse en biais la rivière très ample à cet endroit. Le « bief », lui aussi très large, conduit l'eau retenue par la chaussée vers l'écluse et la vanne. Selon les besoins,

celle-ci est levée, l'eau s'engouffre alors vers deux « passées » et fera tourner chaque roue, de chacun des moulins ; le surplus de l'eau retenue par la chaussée [ci-contre en 1986], se déverse en cas de grande abondance, sur une parcelle parsemée de rochers où poussent à profusion des vergnes et qui est située en contre-bas ; cette parcelle n° 383, est nommée la *Vergnaie des Chaussées*.

Sur le plan de 1844 [voir p.646], un seul moulin appelé « *le moulin de l'Ouvent* » est signalé en 385 avec sa maison accolée en 386 [ci-dessous].

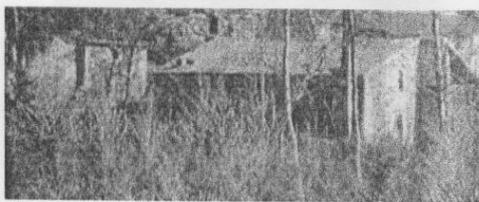
On aperçoit très bien pourtant deux roues ainsi que deux « *passées* » qui séparent deux bandes de terre : le *Jardin de l'auvent* 387, entre la première « *passée* » et le chemin, puis l'autre : le *Pâtis de l'auvent* 384, entre la première et la seconde « *passée* ». Au bout de ces deux parcelles nommées « *Ouvent* » se trouve le gué où l'on



faisait traverser les vaches en été.

Sur la carte postale (ci-contre), on voit assez bien le moulin à eau avec sa maison et l'on reconnaît malgré la présence d'arbres, la haute cheminée de la machinerie à vapeur.

A l'époque des premiers tenanciers du moulin, on ne pouvait certainement pas imaginer les progrès qui se feraient quelques siècles plus tard ni que la vapeur



pourrait un jour remplacer l'eau !

Le moulin du **Moulin-Neuf** est sûrement l'un des plus anciens des moulins de Mervent avec celui du **Portail** et peut-être celui des **Vallées** qui appartenait au château ; mais s'il est dit « **Moulin Neuf** » c'est peut-être parce qu'il a été construit après les deux précédemment cités.

Une charte d'avant l'an mil mentionne déjà leurs existences : en 972, dans un don fait aux moines de Maillezais par le Comte de Poitou, des « *revenus et cens de l'église de Mervent, des bénéfices des terres, des vignes, des moulins* » ; mais lesquels ?

1996 le chemin, le *jardin de l'écluse*, la bâtisse 381, moulin 385, maison 386 →

En 1018 et 1021 encore, où il est dit : « *la Chapelle, les moulins du château, l'Eglise* » ; au nombre de combien sont ses



entre les deux parties (dont j'ai laissé les fautes d'orthographe) : « Par devant les notaires de la cour des baronnies de Vouvant et Mervent, **Gabriel Brunet**, seigneur de Sairigné (ou Sérigny) y demeurant paroisse de Foussais d'une part et **Jacques Gachet** étant de présent en apprentissage de charpentier chez le Sr Jean Chupin demeurant au village de la Crissonnière (Cossonnière ou Cossonnerie) paroisse de Bourneau et ledit Gachet procédant



sous l'autorité de Pierre Baudoin, laboureur à charrüe (sic), son curateur aux causes demeurant au village de la Bruletière (la Buardière) paroisse de Foussais, présent et acceptant d'autre part entre lesquelles (parties) ont été faits les eschanges et permutations des domaines et héritages à eux appartenants comme il estoit dit, c'est à savoir que le dit seigneur de Sairigné a baillé, cédé et transporté audit **Gachet et aux siens** à perpétuité (sic) la moitié de la roüe à mesure du moulin appelé le **moulin neuf** partageant aussi ledit Gachet et ses frères l'autre moitié de la roüe, le comparant a encore cédé audit Gachet la rente de saize boiceau de blé qu'il a le droit de prendre sur le total (pas seulement sur la moitié) de la ditte roüe à mesure et généralement tout ce qui peut luy appartenir tant sur la ditte roüe du moulin à mesure que appartenances et dépendances sans rien en réserve, ny retenir estant le tout sis et situés en la paroisse de Mervent et au fief et seigneurie de Vouvant ».

L'échange est fait entre Gabriel Brunet et plusieurs membres de la famille Gachet à savoir **Joseph** et les siens (sic), **Jacques** et les siens.

Ce dernier n'étant pas majeur c'est son curateur qui répond et qui est présent pour lui. Jacques, est non seulement, farinier mais il est aussi *apprenti charpentier* (de moulin sans aucun doute) à Bourneau.

Jacques Gachet, donne en échange : « le dit Gachet a baillé, cédé et transporté audit Sieur Brunet et aux siens à perpétuité, une maison à faix (charpente) consistant en une chambre basse et haulte (sic) sis au



village du Nay paroisse de Mervent tenant par le devant au chemin qui conduit de la chapelle du Nay au mareau des Ragottières, d'un costé à la maison de Messire Jean Clisson, d'autre costé, le tout au fief et seigneurie de Vouvant »

1996, vestiges des poutres de soutien du plancher des meules du **Moulinneuf** →

En plus de la maison, il y a plusieurs pièces de terre, données en fermage à plusieurs villageois du Nay qui devront continuer à donner une





poule (sic, une volaille) pour chacun ; Jacques Gaschet échange aussi : « une boissellée de terre ou environ au Rivoire appellé, la vigne Guillonneau, proche le village de Maigre-Sourit sis en la paroisse de Foussais ».

← premier plan la vallée de l'Erable, le Moulinneuf, au fond le bourg

Cette terre fait aussi l'objet d'une rente versée au Chapitre dépendant de Saint Hillaire le Grand de Poitiers, qui prend le douzième des fruits plus une rente foncière et que devra continuer d'honorer le Sr Brunet.

Jacques Gachet doit aussi payer pour que l'échange soit équitable, une rente foncière dont il paie la moitié à savoir vingt livres et l'autre moitié est donnée par Joseph, frère dudit Gaschet.

Ils s'engagent avec garantie prise sur la rente de deux autres moulins à eau et à vent, leur appartenant et dont la famille Gachet avait fait contrat de constitution d'une dite rente, le premier juin 1670 : « le moulin à eau appellé « **Piot** » situé paroisse de St Hillaire sur l'Autize (St Hilaire-des-Loges) et celui appellé « **Garos** » étant sur la paroisse de Coulonges-les-Royaux (Coulonges-sur-l'Autize).

Ce contrat de vente-échange (Série B 1239 A. D. V.) pourrait nous laisser croire que la famille Gaschet s'installe à Mervent à partir de cette date !

Rien n'est moins certain puisqu'il semblerait à la lecture de ce contrat, qu'une première roue du moulin leur appartient déjà quand Jacques se rend acquéreur de la seconde.

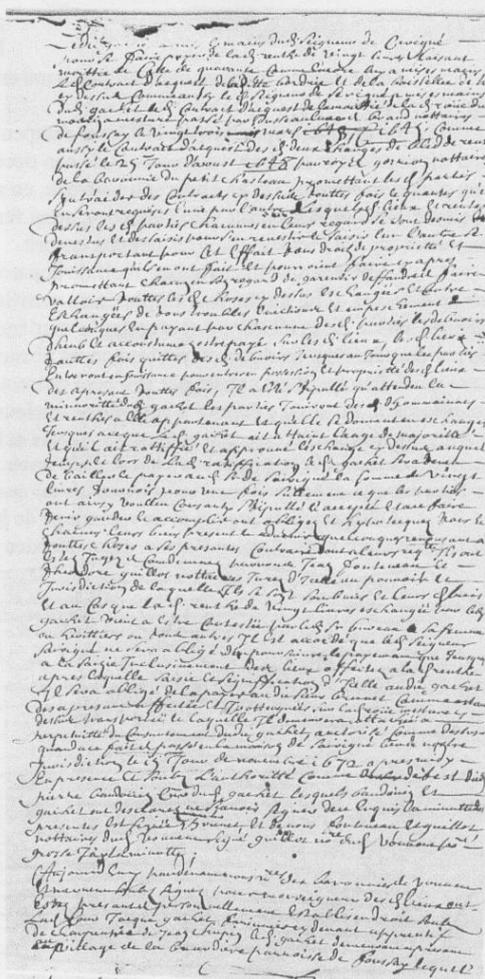
A partir de ce moment, les deux branches de cette grande et riche famille protestante, vont co-habiter et faire tourner, pendant de nombreuses générations, les deux roues au moulin appellé le **Moulin-Neuf** tandis qu'une autre branche ayant à sa tête, un nommé **François**, est également installée au moulin des **Deux-Eaux**, tout proche. L'un des descendant de François sera maire de la commune.

Cette famille Gaschet est protestante et il ne fait aucun doute que ses membres font partie « du tiers, de la paroisse de Mervent, de ceux de la religion qu'on appelle réformée qui vont à la presche à la Buardière (village) de la paroisse de Foussais » ainsi que le signale le curé dans un rapport.

Je ne peux sérieusement faire le lien entre les deux frères Jacques et Joseph, et leurs descendants parce que les registres d'Etat-civil de notre commune sont très abimés et par conséquent incomplets et que de plus ils ne commencent qu'à partir de 1688.

Les Gaschet du Moulinneuf.

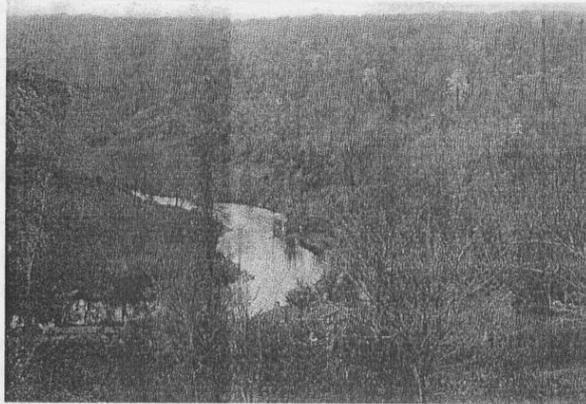
Une autre famille y demeure également comme le prouve l'acte suivant : « le 17 décembre



L'un deux, un nommé « *Botton, sans que son maître le désapprouve, fait un scandale dans l'église de Mervent, un dimanche pendant l'office* » ainsi qu'il est dit dans le procès-verbal (série B aux A. D. V.) ; on accuse même, Mtre Jacques Gaschet d'avoir poussé ou tout au moins soutenu son domestique à commettre ce délit, considéré alors comme un crime.

Moulinneuf, au fond la vallée de l'Erable →

En effet, « *ledit Botton, pris de boisson, a cogné, remué, secoué et à plusieurs reprises, la porte grillagée qui sépare l'église du chœur et ainsi fait rire une partie de l'assemblée à plusieurs reprises* », et il a fait également plusieurs autres « *grimaceries* » qui ont : « *distrain l'assemblée et qu'il en a lui même ri* ».



L'affaire est portée devant le tribunal sur la plainte du curé, du Sieur Bouron des **Ouillères** et plusieurs autres : « *à la requête du Procureur du Roy, ordonnance et accusateur en crime et scandale commis en l'Eglise de Mervent à l'encontre du dénommé Botton, domestique, déffendeur et accusé (sic) en datte du 9 mars 1712* ».

Joseph Gaschet a épousé Anne Lepuraud (ou Lefebure, Lefèvre). Le couple a eut plusieurs

Gaschet Joseph / ° v. 1630	Gaschet Joseph / ° v. 1657 x Anne Fefebure	Gaschet Pierre / ° 1685 x Marie Robert	Gaschet Paul → ? ° 1716 x ? Gaschet Louise ° 1721 x L. Genève	Gaschet Jean ° 1750 x Françoise Louise Vve Bonenfant Gaschet Pierre ° ? x Jeanne Joguet
-------------------------------	--	--	--	---

enfants nés probablement à Mervent, avant 1688, date des premiers registres, dont :

Jeanne en

1682 et **Pierre**, né en 1685, qui succèdera à son père, puis en 1691 **Marie**, 1694 **Louise** et enfin **Roch**, né le 28 mai 1695 (ci-contre) et qui a pour parrain et marraine des personnalités de Mervent, Roch Durand Sieur de La Barre, propriétaire du **Logis Chalandry** (au bourg) et

Je me souviens que Baptiste Roch, fils de Joseph Gaschet dit Anne Lepuraud ou de son parrain Roch Durand Sieur de la Barre, a pour parrain du melle Marie de la Fontaine, épouse de Roch Durand, Marie de la Fontaine, Roch Durand Curé.

Damoiselle Marie de la Fontaine (son épouse).

Mtre Joseph Gaschet va marier ses deux filles avec des fariniers :

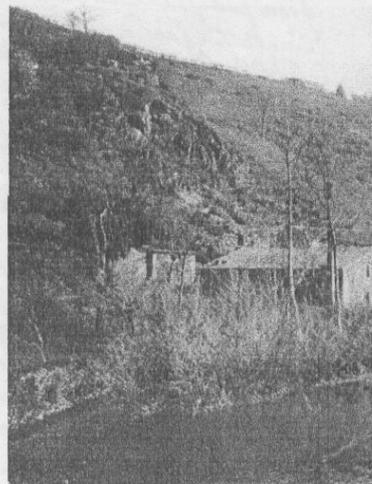
Jeanne, qui épouse en 1705, Nicolas Sagot, farinier, qui s'installe au **Moulinneuf** dans sa belle famille ; avec le couple viennent habiter aussi Jean Sagot, père et Jean, frère de Nicolas, tous deux également fariniers. Le jeune couple va avoir deux enfants : **Marie** et **Pierre** qui a pour parrain le Sieur Pierre Berthelot, chapelain de Mervent et pour marraine Delle Céleste Turpault, fille du Sieur de la Bigotière (Foussais).

Hélas, un malheur frappe la famille !

Est-ce une épidémie qui emporte le 11 novembre 1707 Jeanne, qui n'a que vint cinq ans, puis une semaine plus tard son époux, du même âge ? Six mois plus tard, Jean Sagot, le grand père, âgé de soixante trois ans, décède à son tour. Les deux enfants du couple ne survivront pas à leurs parents.

Les Rochers →

Marie, l'autre fille de Mtre Joseph Gaschet, épouse en 1715, un veuf Louis Bernard, farinier de Marsais-Ste-



Le mariage de Monsieur Pierre Robert et de Madame Jeanne Chatelier, tous les deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.
 Le mariage de Monsieur Pierre Robert et de Madame Jeanne Chatelier, tous les deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.

Radegonde, qui signe très bien. A ce mariage sont présents, Gaschet père, dont on remarque la belle écriture (page ci-contre) et les deux frères de Marie : **Paul et Roch**, mais qui signent tous deux : Pierre.
 Marie et son époux ne reste pas au **Moulin-Neuf**.

L'année précédente, le 11 juillet 1714, Mtre Joseph Gaschet avait marié son fils aîné majeur, Paul [mais nommé Pierre],

avec Marie, fille de Pierre Robert et Jeanne Chatelier, tous les deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.

Maître Pierre Gaschet et son épouse Marie vont avoir en avril 1715, leur premier enfant, un fils nommé Jacques, qui sera baptisé par Messire Barré, chapelain de Mervent.

Hélas, le nourrisson ne survivra pas et sera enterré religieusement comme le montre l'acte dressé par Adrien Vater (dont on voit la signature ainsi que celle de Pierre Gachez ci-contre), prêtre missionnaire de Mr de Montfort, de passage à Mervent (voir bull. n° 27 et 28).

Le Baptême de Monsieur Jacques Gaschet, né le 11 avril 1715, fils de Monsieur Pierre Gaschet et de Madame Marie, tous deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.
 Le Baptême de Monsieur Jacques Gaschet, né le 11 avril 1715, fils de Monsieur Pierre Gaschet et de Madame Marie, tous deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.

Ils vont avoir encore : Paul né en 1716 mais nommé Pierre, Marguerite en 1717 qui décède à l'âge de treize ans et enfin en 1721, Louise ; dans l'acte de naissance, le prêtre a cru bon de signaler à propos des parents : « *tous les deux de la R. P. R. quoique mariés à l'Eglise* ».

Ceci laisse à croire que chez les Gaschet, on est encore fidèle à la R.P.R. ou Religion prétendue réformée mais aussi que le prêtre du moment est assez souple quand il s'agit de baptiser des

Le cinquième octobre mil sept cent vingt et un, baptême de Monsieur Louis Gaschet, fils de Monsieur Pierre Gaschet et de Madame Marie, tous deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.
 Le cinquième octobre mil sept cent vingt et un, baptême de Monsieur Louis Gaschet, fils de Monsieur Pierre Gaschet et de Madame Marie, tous deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.

Le cinquième octobre mil sept cent vingt et un, baptême de Monsieur Louis Gaschet, fils de Monsieur Pierre Gaschet et de Madame Marie, tous deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.
 Le cinquième octobre mil sept cent vingt et un, baptême de Monsieur Louis Gaschet, fils de Monsieur Pierre Gaschet et de Madame Marie, tous deux défunts, protestants, de la paroisse de St Hillaire de Foussais.

nouveaux-nés.
 Lorsque Mtre **Joseph Gaschet**, leur père, décède quelques années plus tard, en 1737, cette fois, le curé Ouvrard demeure inflexible.
 Joseph Gaschet, qui est âgé de quatre vingt ans, après un mois de maladie au lit mais ayant suffisamment sa connaissance, ne peut se résoudre à renier sa religion afin d'être « *fortifié des Sacrements* ». Pour être enterré au cimetière [terre bénie réservée aux croyants] il fallait recevoir les sacrements que propose le curé.

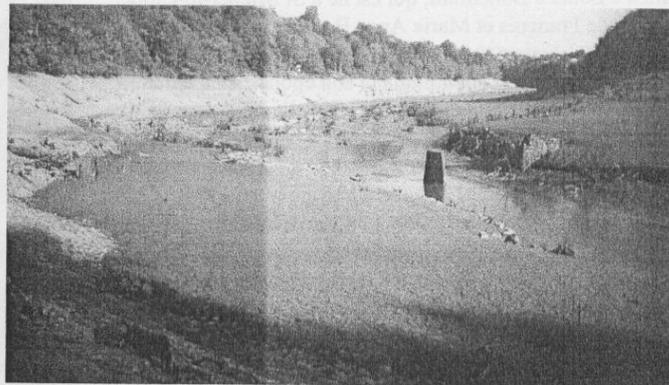
Gaschet refuse sans doute comme le prouve l'acte (page précédente) alors le prêtre se referant à l'édit de la déclaration du Roy du 9 août 1736, se voit dans l'obligation d'en faire la déclaration et ne lui accorde probablement pas une place au cimetière.

Où fut-il enterré ?

Il ne reste plus à Mervent, à ce moment-là, que deux ou trois familles protestantes.

Pré de l'Affiage 400 →

Depuis quelques années déjà, et avant la maladie de Mtre Gaschet, la famille emploie du personnel qui loge au moulin. Ainsi, Pierre Barbotin, qui avant 1733, date où il épouse Marie Rouïer, était farinier au **Jaud**, paroisse de l'Orbrie, travaille maintenant au **Moulinneuf** où malheureusement il décède en février 1737, âgé seulement de trente ans. Marie Rouïer va se remarier l'année suivante avec Nicolas Fourneau, également farinier qui décèdera lui aussi en avril 1748, âgé de quarante ans.



Le métier de farinier est très pénible et le contact de la farine provoquait fréquemment chez les sujets jeunes, des maladies mortelles. Aussi voit-on un taux important de mortalité dans les familles de farinier.

Mtre **Pierre Gaschet**, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a succédé à son père à la tête de la famille.

Mais qu'est donc devenu son jeune frère Roch, témoin lui aussi en 1715, au mariage de leur sœur Marie ?

← **Moulinneuf**, les rochers

Mtre **Pierre Gaschet**, qui n'est âgé que de cinquante cinq ans en 1740, décède trois ans seulement après son père Joseph ; il ne semble pas y avoir de problème pour sa sépulture pas plus d'ailleurs que pour celle en 1745, de son épouse, Marie Robert, âgée elle, de cinquante cinq ans. Parmi leurs enfants, deux sont décédés très jeunes.

Louise, la dernière née, épouse en 1741 Léonard Genesvre, fendeur, « émigré forestier », qui n'est certainement pas de sa condition.

Deux mois plus tard, naît leur premier enfant suivi d'encore une dizaine de frères et sœurs. Elle demeure

au **Moulinneuf** au moins jusqu'en 1760, année où son époux décède âgé seulement de quarante sept ans.

Mais qu'est donc devenu le frère de Louise, **Paul**, né en 1716 ? Plus de trace de cette branche, à Mervent, pendant quelques années.

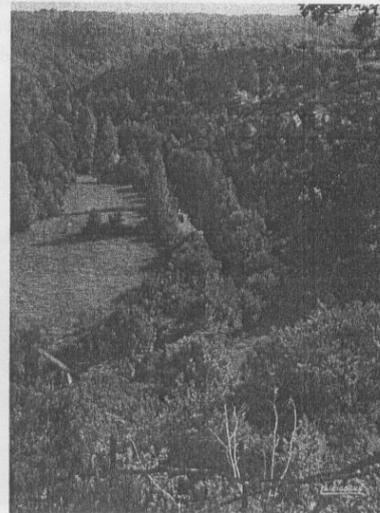
Pourtant il y a encore des descendants Gaschet au **Moulin-Neuf**, [mais qui ont sauté une génération] puisqu'on y trouve deux couples au moment de la Révolution :

Moulinneuf au fond l'Erable →

Jean Gaschet, est dit « farinier au **Moulinneuf** ».

Il a épousé Françoise Louis (e) qui est un peu plus âgée que lui. Hélas, il décède le 21 août 1790, relativement jeune puisqu'il n'a que quarante ans.

Françoise, sa veuve, se remarie à peine six mois plus tard avec un farinier, mais beaucoup plus jeune qu'elle.



Charles « Louis » Bonenfant, qui est né à St Michel-le-Clouc, est le fils de François et Marie Anne Boutet, du moulin de **Gourdin** (voir bull. n° 33). En 1804, Charles décède âgé de cinquante ans laissant apparemment son épouse sans enfant .

Du personnel travaille naturellement pour la Vve Bonenfant et aussi de la parenté : Marie Aucheron, est une cousine lointaine issue de la branche qui va suivre. Elle est employée au **Moulinneuf** comme domestique en 1794 lorsqu'elle épouse Louis Busson, [fendeur de métier] et y demeure pendant l'absence de son mari jusqu'en 1799.

En effet, ce dernier au moment de leur mariage est « *soldat volontaire faisant partie de la levée ordonnée par la loi du 23 août 1793* » ; ce n'est pas un hasard si le couple se trouve installé dans ce village, le grand père maternel de Louis est Jean Sagot, farinier vers 1710, au **Moulinneuf**. Le couple ne demeurera pas dans le hameau puisque on les retrouve installés à la **Vallée** où Louis Busson est alors « *marchand de boisseaux* » [servent à mesurer les grains] et également voiturier pour tout dire à son compte.

Moulinneuf, les jardins au fond l'Erable →

Il faut assurément beaucoup de monde pour faire tourner le moulin, acheminer les grains et la farine et s'occuper également de l'exploitation agricole.

« le 11 octobre 1801, Pierre Barreau, domestique farinier âgé de treize ans, orphelins de père et de mère, décède au **Moulin-Neuf** ».

Se trouvent aussi au village du **Moulin-Neuf** : « Marie Dupré, domestique en 1803 au **Moulin-Neuf** » [qu'il faut prononcé en patois Molin-Neu - sans le F], chez les Gaschet et François Donné, sûrement pas trop riche, est installé dans le hameau avec son épouse, Marie Barraud, qui prend en nourrice des enfants de l'Hospice de Fontenay.

Pierre Gaschet, qui a épousé Jeanne Joguet, aura deux enfants nés à Mervent : Marie Françoise en 1818 et Pierre Jean Hilaire en 1819, nés au domicile de leur père, « *farinier au Moulinneuf* ».

Il semble ne pas hérité du **Moulin-Neuf** et de plus je ne trouve aucune trace de ce couple par la suite sur Mervent ! Mais, est-ce lui qui est dit en 1830, propriétaire en indivis de quelques parcelles avec un autre Gaschet, et « *farinier à Chassay* » [près de Luçon] ?

En 1810, sur la matrice cadastrale, Françoise Louis (e), dite la veuve Bonenfant, est seule propriétaire, du moulin appelé **Moulinneuf** avec ses terres et dépendances.

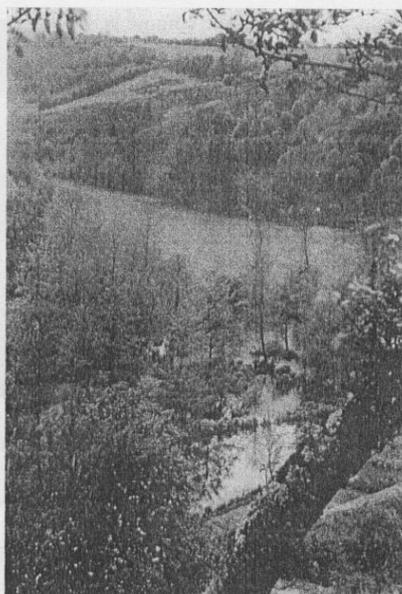
En 1821, voici ce qui est déclaré à propos du **Moulin-Neuf** : « *moulin à eau en ruines* ».

← **Moulinneuf**, au fond les Deux Eaux

Sur le relevé de 1844, c'est l'un des membres de l'autre branche, Jean Médard Gaschet et ses deux fils qui sont propriétaires du **Moulinneuf**. Mais sans descendance, les biens de ces deux fils Gaschet iront à leur cousine : Marie Françoise.

Celle-ci, épousera Louis Poupin dont la famille est propriétaire d'un ancien moulin, des terres et bâtiments à **Ecoutard** (voir bull. n° 14).

Leurs six enfants hériteront de plusieurs moulins, tant à eau qu'à vent : celui de **Moulinneuf**, passé dans cette branche faute d'héritiers directs sans



doute, celui de l'Erable (voir bull. n° 35), des **Deux Eaux**, celui de **Prévèreau**, des propriétés à **la Vallée** et les moulins à vent appelés : « *petit moulin de l'Ajonc* » section B 893 ; « *Grand moulin des Ajoncs* » B 891 et le « *moulin des Prises* ».

Leurs descendants les conserveront tous ces biens jusqu'à ce que la SAUR les exproprie en 1954-56 et noie les trois moulins à eau sous les eaux du barrage.

Moulinneuf 1996 au fond les deux Eaux →



Les Gaschet des Deux Eaux.

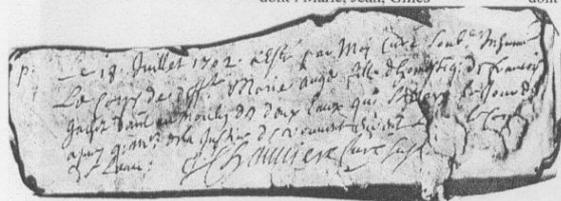
L'autre branche a, à sa tête, Mtre **François Gaschet** qui est propriétaire du moulin des **Deux Eaux** ; sa lignée va perdurer à Mervent, sur quatre générations et sa dernière représentante sera une fille : Marie Françoise.

Mtre **François Gaschet** épouse le 25 juillet 1701 à Chaix, « *après promesses du 3 janvier 1700*

Gaschet Jacques ° v. 1620 x Jeanne La Mothe	Gaschet François ° 1659 x Marie Chesne	Gaschet Jacques ° 1715 x Marie Jubien	Gaschet Jacq Gilles ° 1750 x Françoise Fromaget	Gaschet Marie F. ° 1803 x Louis Poupin
	Gaschet Jeanne ° v. 1710 x Gilles Jubien		Gaschet J.Médard ° 1756 x C. Grassin	Gaschet J Honoré ° 1783 x Marie Poupin Gaschet JMédard
	Gaschet M. Anne ° 1713 x H. Aucheron dont : Marie, Jean, Gilles		Gaschet Françoise ° 1752 x Jean Bonnaud	Bonnaud Elise ° x Barraud dont : Marie x Charles Poupin cousin g. fils de Louis et Marie Françoise Gaschet

devant Cardin, notaire à Fontenay), Marie Chesne (Chaigne), fille de Pierre, « *laboureur à charrüe* » et de Catherine Thébaud demeurant en la mestairie de la Forest Nesdeau, St Etienne de Chaix (très ancien fief féodal qui appartenait aux seigneurs de Mervent et situé à droite de l'actuelle route de La Rochelle et proche les moulins Bertin).

François Gaschet est dit : « *de présent serviteur domestique au moulin du Chasteau* », paroisse Notre-Dame de Fontenay [aujourd'hui, rue du château, proche la Sénéchaussée et le quartier du Marchoux] et fils des défunts Jacques **Gaschet, farinier** et Jeanne de La Mothe (voir



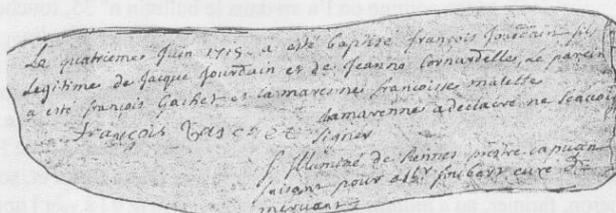
Maillaud Tome 6 notes Thébaud p. 5).

Marie Chesne, a une petite nièce Louise qui épousera le Sieur Isaac Brunet, riche marchand de Payré ; ils marieront une de leurs filles : Marianne avec Jean Pineau (aujourd'hui famille Pineau-Valenciennes) de la Citardière qui sera maire de Mervent et l'autre avec François Gaschet, fils de Pierre et Marie Guillot, de la Jaubretière paroisse de St Hilaire-sur-l'Autize (aujourd'hui St Hilaire des Loges).

Cette riche et puissante famille Gaschet, qui tient surtout des moulins, n'est pas établie qu'à Mervent comme on l'a vu plus haut.

Ainsi, François Gaschet, qui a déjà quarante ans et Marie Chesne, son épouse, s'installent au moulin des **Deux Eaux** aussitôt après leur mariage, comme le prouve l'acte de décès du 18 juillet 1702 de leur domestique Marie Auger, qui s'est noyée le jour d'avant (voir plus haut).

Mtre François Gaschet est un notable fréquemment demandé comme parrain. On retrouve





d'ailleurs sa signature maladroite (page précédente) lors du baptême de François Jourdain, qui prend naturellement le prénom de son parrain : *François*. On remarquera que le baptême a été fait par un remplaçant du curé Foubert, le Sr Illuminé, prêtre capucin de Rennes, de passage à Mervent lors de la mission de Mr de Montfort.

A la fin de l'année, Marie Chesne va mettre au monde son dernier enfant : **Jacques**, né le 8 décembre 1715.

← la roue, la charpente de soutien des meules en 1996

Ce n'est pas le seul enfant du couple qui a déjà eut : Pierre « François » en 1702, Marie en 1704, François en 1706 qui aura pour parrain et marraine Roche Durand, Sr de la Barre, syndic de la paroisse et Marie de La Fontaine (son épouse). Puis en 1708 Laurent, en 1710 Jean, en 1713 Jeanne et enfin le petit dernier Jacques, qui prendra la succession de son père.

Celui-ci n'a que quatre ans lorsque son père décède en janvier 1719.

La veuve Gaschet va faire tourner le moulin des **Deux Eaux** avec du personnel naturellement et ses enfants encore bien jeunes : Pierre François, l'aîné, qui est là pour succéder à son père, mais qui hélas décède l'année suivante, âgé seulement d'à peine dix neuf ans. Il y a François qui n'a que quatorze ans, Laurent douze et Jean dix ans.

le triage (forêt) du **Moulinneuf** à gauche et la vallée inondée en 1956 ➔

En 1735, lors de l'arpentage de la forêt par les officiers du Roi, sont signalées des terres et des « *Prises* » touchant aux lisières du domaine royal plus le procès-verbal (Série B 1348 A.D.V. et voir aussi bull. n° 29 p. 471, n° p. 505, n° 33 p. 580) de l'arpentage dudit triage du **Moulinneuf**, situé en face du moulin du même nom, du moulin des **Deux Eaux** et, de l'autre côté de la rivière **Vendée** : « *Jeudi 2 juin 1735, la Vve Gaschet demeurant au moulin des Deux Eaux possède un pré joignant le Moulinneuf* ».



Ce triage comme on l'a vu dans le bulletin n° 35, touche « *les Prises du moulin du Jaud, des moulins de l'Erable, et [les Prises voir bull. n° 34 p.601] du Moulinneuf du couchant au levant jusqu'à la fin de la Prise du Moulinneuf* ».

Il n'est rien signaler de particulier sur les terres et le propriétaire du **Moulinneuf**.

La veuve Gaschet, qui est dit « *farinière aux Deux Eaux* » décède en 1746 âgée de soixante quinze ans. Elle a marié ses filles : Jeanne avec Gilles Jubien, fils de Pierre, « *moulinier à tan* » aux **Loges** et de Jeanne Chiasson ; il est voiturier et s'installe aux **Deux Eaux** et, son autre fille, Marie Anne avec Hilaire Aucheron, farinier, au « *moulin de la lisière de l'Orbrie* » [à vent] appelé aussi « *Moulin du Guet* » [déformation de gué] ; ces derniers ne resteront pas à Mervent mais leurs enfants travailleront tantôt à **Moulinneuf** tantôt aux **Deux Eaux**.

Elle ne verra pas le mariage de son plus jeune fils Jacques avec Marie Jubien, la soeur de Gilles.

Mtre **Jacques Gaschet**, qui est syndic de la paroisse, va avoir de Marie Jubien, un premier

enfant, né aux **Deux Eaux** comme les autres, qui ne survit pas puis en 1750 Jacques Gilles, en 1752 Françoise puis Marie Anne qui ne survivra pas, en 1754 Marie Charlotte qui décèdera à l'âge de quatre ans et enfin en 1756 Jean Médard ; c'est ce dernier qui va se retrouver au **Moulinneuf**.

Moulin des **Deux Eaux** ↗

Mtre Jacques Gaschet, qui est extrêmement riche prête de l'argent.

On se souvient qu'en 1670, son ancêtre **Jacques** Gaschet avec son frère **Joseph**, avaient pris possession de la seconde roue du **Moulinneuf** par échange de divers biens à eux leur appartenant, avec Gabriel Brunet, seigneur de Sérigny.

L'arrière petit-fils du Sieur Brunet, par acte du 8 janvier 1779, reçu par Caillet & Caquineau, notaires au ressort de Vouvant, emprunte de l'argent à Mtre Jacques Gaschet : « *Messire Louis Mathurin Brunet, Ecuyer, Seigneur de Sérigni, constitua sur tous ses biens, présents et avenir, au profit de Jacques Gaschet [aussi appelé Jean], farinier, la rente annuelle et hypothécaire de deux cent livres par chaque un an (sic), date de l'acte, moyennant la somme de 4000 livres payée comptant ; laquelle rente le Sieur Brunet de Sérigni s'oblige de fournir et faire valoir, et payable au domicile dudit Gaschet* ».



↑ la vallée entre **Moulinneuf** et **Deux Eaux** au fond

Mais le Sieur Brunet n'honore pas ses dettes. De plus, il a vendu [entre autre biens], la maison, borderie et métairie de Sérigné, qui avaient été hypothéquées au profit du Sieur Gaschet, qui d'ailleurs meurt avant que l'affaire ne soit réglée.

Maître Jacques Gaschet, de son vivant, ne pourra obtenir de son débiteur les sommes dues. Il a soixante treize ans lorsqu'il décède le 8 novembre 1788 ; son présents à sa sépulture : **Jacques** [qui est aux **Deux Eaux**] et **Jean** [au **Moulinneuf**], ses fils [qui devront intenté un procès au Sieur Brunet], est présent aussi son neveu Louis Poupin.

Ce dernier est le fils de Louis, farinier, au moulin de la *Lisière de l'Orbrie* puis au *moulin de Sauvaget* et de Jeanne, qui est la sœur de Marie Jubien ; son fils épouse donc **Françoise Jeanne**, sa petite cousine, qui est la fille de Jacques Gilles et par conséquent petite fille de Mtre Gaschet ci-dessus.

Mtre Jacques Gaschet avait eu avant de mourir la satisfaction de « *bien* » marier ses trois enfants : Françoise, Jacques



« *Par autre acte du 5 mars de la même année 1779, le Sieur Brunet de Sérigni eut encore besoin d'argent ; il se retira de nouveau pardevers (sic) Gaschet, qui tira de sa bourse une somme de mille livres (sic) qu'il remit au Sieur Brunet ; ce dernier créa au profit dudit Gaschet et ses héritiers, la rente générale & hypothécaire de cinquante livres par chaque an, date de l'acte, affectée sur tous ses biens présents & avenir, spécialement sur la maison [aujourd'hui château de Sérigné], borderie & métairie de Sérigni, à lui appartenantes, situées paroisse de Foussay. Cet acte porte en outre, que ladite rente sera franche & quitte de toutes impositions royales* ».

12 février 1799

A Messieurs les Officiers du Tribunal du District de Fontenay-le Comte.
 Jacques & Jean Gaschet frères, Fariniers, héritiers de Jacques Gaschet leur
 Père, opposans ; défendeurs & demandeurs.
 CONTRE Pierre-Louis-René Regnaud, Fermier, défendeur & demandeur en
 opposition.
 Contre le Sieur François-Marie Delaunay, Bourgeois ; demandeur.
 Le Sieur Michel-Ambroise-Prospère Voynéau Yeu & héritier des Sieur & dame Voy-
 neau ; opposant & défendeur.
 Le Sieur Constantin, Marchand.
 Le Sieur Desnoyer, aussi Marchand.
 Le Sieur François Jacquet, Marchand, & dame Magdelaine Couturier, son
 épouse.
 M^{re} Nicolas Braud, Procureur en ce siège, au nom & comme ayant les droits
 cédés du Sieur Delaunay.
 Le Sieur Marie-César-Antoine Devernon, ci-devant chevalier de l'ordre royal
 & militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine des Carabiniers de Monsieur.
 Le Sieur Pierre Bordier, Marchand.

Gilles et Jean Médard.

Françoise, a trente ans, lorsqu'elle épouse en 1783, Jean, sabotier, fils de Jean Bonnaud également sabotier et de Marie Roy, de Vouvant.

Il est relativement très aisé puisqu'il possède [entre autres biens], à **Pierre Brune** : le moulin, qui ne fonctionne plus depuis longtemps, la métairie, la borderie et une quinzaine de parcelles en dépendant, achetées probablement aussi comme *Biens Nationaux*.

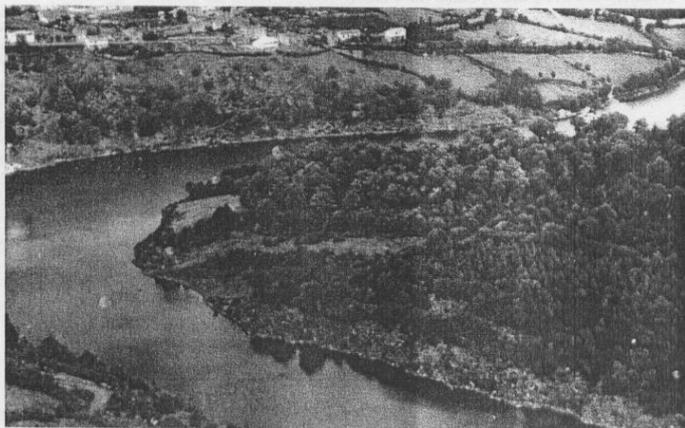
chemin du **Moulinneuf** 1996 →

Jean Bonnaud s'installe aux **Deux**

Eaux dans la famille de sa femme où il y est dit dans la matrice cadastrale de 1810 « *propriétaire* » ; il y continue son métier de sabotier tandis que ses deux fils, Jean et Jacques travailleront au moulin.

Jean Bonnaud (père) sera en 1818 président du Conseil de Fabrique ; il restera au sein du Conseil jusqu'en 1831 et décèdera en 1847 âgé de quatre vingt treize ans.

Le premier des ses fils, qui demeure célibataire, décède en 1857, âgé de soixante quinze ans. Le curé a écrit : « *le susdit Jean, subitement paralysé, n'a pu être fortifié des Sacrements* ».



Le second, également longtemps « *vieux garçon* », âgé de cinquante six ans, va finalement épouser en 1843, sa servante Marie Coirier, dont il n'aura pas d'enfants. Elle hérite, à son décès en 1859, de certains de ses biens puisqu'elle vendra, en 1886, les propriétés de Pierre Brune à Mr Mériot (voir bull. n° 29). Aucun héritier direct des frères Bonnaud.

← le triage et la vallée du **Moulinneuf**
Marie, fille de leur cousine Marie Elise Bonnaud, mariée avec Pierre Barraud, farinier au moulin des Essorts à Fontenay, va

s'installer aux **Deux Eaux** et faire tourner le moulin avec son mari.

Elle a épousé vers 1880, Charles Poupin [son parent, fils de Louis et de Marie Françoise Gaschet] ; sa mère, Elise Bonnaud, devenue veuve demeure avec eux. Elle y est encore recensée en 1891 et y décède l'année suivante. Les enfants du couple Poupin-Barraud hériteront des **Deux Eaux** [nous reverrons cette famille lors du bulletin sur les Deux Eaux].

Revenons maintenant à Jacques Gilles et à Jean Médard, fils du couple Gaschet - Jubien.

On se souvient aussi que, « *feu leur père* » avait prêté de l'argent au Sieur Louis Mathurin Brunet, à deux reprises : en mars et en avril 1779 ; ces prêts devaient être remboursés sous forme de rente payable chaque année.

Moulinneuf 1996 au fond les **Deux Eaux** →

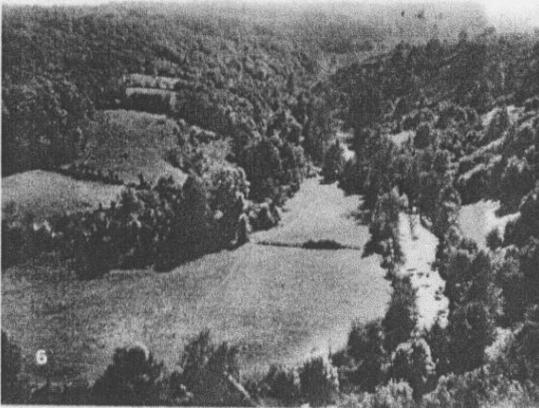
Hors, le Sieur Brunet n'a point été exact à payer les arrérages ; le 10 mars puis le 27 avril dernier [1790] :



« les demandeurs lui firent faire un commandement de payer quatre années d'arrérages des dites rentes » [en réalité, il y avait eu erreur, le Sieur Brunet devait six années]. Mais : « le Sieur Brunet, n'a point satisfait à ces deux commandements, quoiqu'on lui eût autorisé terme pour payer à la Saint Jean [1790] dernière, sous la promesse qu'il fit aux demandeurs de les payer de tout ce qu'il leur devoit ».

Aussi, le 12 février 1791, le Sieur Brunet n'étant point presser de payer ses dettes, les deux frères Gaschet : « ont l'honneur de présenter à Messieurs les Officiers du Tribunal du District de Fontenay-le-Comte, l'affaire . . . » [ci-dessus extrait du procès].

Ils réclament saisie sur les débiteurs du Sieur Brunet parce que celui-ci n'est pas en mesure de payer ses dettes ; parmi les débiteurs, en général assez aisés, au nombre de cinquante deux, dont plusieurs sont de la commune : André Nauleau, maréchal, Jean Normand, farinier, le Sieur Bage, bourgeois, le Sieur



Jean Pineau, fermier [Cour du Nay], Jacques Naudon, laboureur, Pierre Sausseau, farinier [Ecoutard], François Royer, fermier.

Le dossier est énorme, les saisie-arrêts considérables et cela ne payera pas les frais qu'il a nécessité de faire pour instruire cette affaire qui est « une déconfiture des plus évidente » comme il est dit dans le procès-verbal de la procédure [Série I E 154].

← **Moulinneuf** et la passerelle

A cette lecture, on découvre aussi que le Sieur Brunet a vendu le 12 juillet [1790] ses : maison, métairie, borderie de Sérigni et autres domaines, sous seing privé et payé en partie par pot-de-vin par l'acquéreur et sur laquelle vente les [héritiers] Gaschet ne pourront se rabattre.

Hors, le citoyen *ci-devant Brunet*, est arrêté à Bordeaux en 1793 où il sera guillotiné. Son fils Gabriel-Alexandre, qui avait émigré en 1792, ne rentre en France qu'en 1802 et décède en 1832.

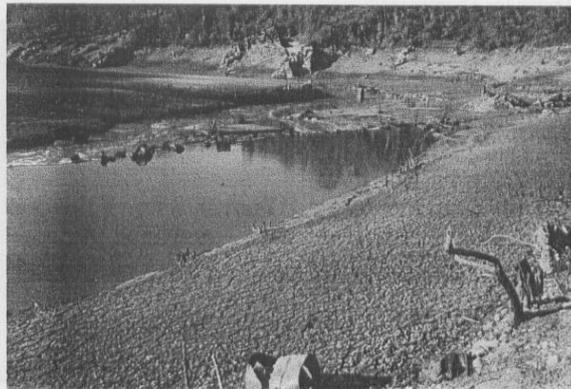
Les Gaschet ont-ils pu à nouveau poursuivre l'héritier Brunet ? cette affaire eut-elle une issue heureuse pour les Gaschet ?

De toutes façons, on peut penser que les deux frères Gaschet **Jacques** et **Jean**, n'en furent pas pour autant ruiner puisqu'ils demeurent parmi les plus riches de la commune de Mervent.

Jacques Gilles, l'aîné, épouse à Bourneau, Françoise Fromaget dite « *Fromagette* », fille de Jean et Marie Royer, d'une grande famille de farinier.

Comme avant lui son père, son grand-père, Jacques Gilles est parfois sollicité pour être témoin à de nombreux mariages [civils à partir de 1793, où il appose sur les actes une signature mal formée], de ses domestiques ou de sa famille, entre autre à ceux de ses cousins : Marie puis **Jean Aucheron**, qui est « domestique farinier » chez lui aux **Deux Eaux** ainsi que **Gilles**, le frère de Jean également farinier ; **Marie Aucheron**, comme on l'a vu, est en 1794 domestique au **Moulinneuf** chez Jean Médard Gaschet.

Le couple Jacques Gilles et Françoise Fromagette, va avoir deux filles:



leur devoir.

Les demandeurs se sont vus obligés de faire faire nombre de saisies entre les mains des débiteurs du sieur de Sérigni, & de les assigner pour déclarer ce qu'ils lui devoient, & être condamnés à en faire délivrance auxdits demandeurs, jusqu'à commencer de ce que le sieur de Sérigni leur devoit en principal & frais. Les tiers saisies ont comparu, mais ils ont dénommé une infinité d'autres saisies faites entre leurs mains, & les demandeurs se sont vus bientôt engagés dans une instance de saisie-arrêt considérables; les débiteurs doivent à la vérité quelques sommes; mais ce que chaque créancier peut en espérer, ne payera pas les frais qu'il a nécessité de faire en cette instance, & on peut dire qu'il résulte d'icelle & de l'instance, en distribution des deniers en laquelle nous écrivons, une déconfiture des plus évidente.

... l'instance de saisie arrêt ne pouvoit plus leur pro-



Marie, qui ne survivra pas et Françoise Jeanne, née en 1803, qui sera la dernière descendante Gaschet sur Mervent et seule héritière d'immenses propriétés.

← Moulinneuf

Le baptême a été donné par un prêtre d'une paroisse voisine, la « *toute fraîche commune de Mervent* », depuis les bouleversements révolutionnaires, n'a toujours pas de prêtre attitré.

Le curé Bernaudeau [qui a été parrain en 1789, de Pierre Jean Honoré Gaschet], s'est assermenté comme beaucoup d'autres en 1793. Mais pourtant, en 1794, il renonce à la prêtrise et quitte alors Mervent, où il n'y aura plus aucun prêtre sur place, pendant de

nombreuses années.

Quelques desservants, de temps à autre, sont venus de la paroisse voisine ainsi **Blouin**, en 1803, qui baptise **Françoise Jeanne** Gaschet (ci-dessous).

Les frais de déplacements sont scrupuleusement bien notés par le secrétaire dans le registre des comptes de la *Fabrique*, ainsi on peut lire le 1^{er} juillet 1822 : « payé au sieur Busson Louis, au bourg, la somme de 70 f. pour avoir nourri et entretenu le curé de St Michel-le-Clouc, les jours qu'il est venu desservir à Mervent, tant pour lui que pour son cheval, de juillet 1821 à 1822 ».

A la suite de la signature du Concordat le 6 juillet 1801, entre le pape Pie VII et Bonaparte, va se produire surtout en Vendée, une nouvelle dissidence, soutenue par de nombreux prêtres, qui n'avaient déjà pas accepté le serment révolutionnaire, et qui

refusent le nouveau serment concordataire (A. Billaud, *La Petite Eglise*, Nouvelle édition 1982, p. 124). Les prêtres et les desservants de la région Fontenaysienne, furent rassemblés le 27 avril 1803, devant l'église Notre-Dame où devait se dérouler le serment mais certains refusèrent.

Cette nouvelle scission pris le nom de « *Petite Eglise* » ; Pissotte, commune limitrophe de Mervent, qui déjà après 1793, fut le centre religieux du culte non assermenté de toute la région, se retrouva encore au centre de la rébellion. Des familles des alentours venaient pour assister en secret à la messe et recevoir les Sacrements.

*ce quatrième jour du mois de septembre
mil huit cent trois, par moy de seigneur
a été baptisée dans l'église de ce lieu
françoise jeanne de Mendi, fille de
jacques gaschet et de françoise françoise
sont parrains ont été parrain et marraine
desdits parrains, et jeanne françoise
guine figure.*

*Blouin
prêtre*



← Moulinneuf au fond les rochers de l'Agraveau

Parmi les prêtres dissidents, qui se trouvèrent être les plus ardents promoteurs de la rébellion, il y avait : Félix **Ramier**, pourtant desservant de Mervent en 1801-1803, et qui entre dans la rébellion, Hériard, [alias Henry] prêtre à Pissotte, les desservants de Foussais et St Hilaire-de-Voust . . et, la « *Petite Eglise* » s'étendra sur les paroisses de Fontenay, **Mervent**, Foussay, Pissotte, Faymoreau (Histoire

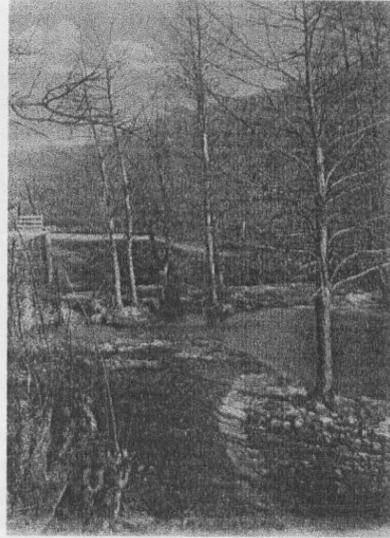
de la Vendée, France-Empire, 1924 p. 218).

Mais, l'âge de certains de ces desservants, l'exil, les persécutions diverses et la pression du nouvel évêque de la Rochelle-Vendée, eurent raison peu à peu des « dissidents » bien qu'en 1831 encore, à Pissotte, la moitié des familles n'avaient toujours pas accepté de reconnaître [et à Mervent aussi comme on va le voir plus loin] les prêtres et l'évêque concordataires. Ce ne sera seulement qu'en 1825, que la commune de Mervent pourra s'offrir les services d'un prêtre, le curé Soulet, installé [aux frais de la commune, comme le stipule le Concordat] en la paroisse « St Médard de Mervent ».

Parmi, les « dissidents de la Petite Eglise » se trouvent des membres de cette famille Gaschet, longtemps adepte de la religion protestante et passée au catholicisme.

En effet, Mtre Jacques Gaschet, des Deux Eaux, qui est pourtant un personnage important dans la commune, passe dans la dissidence. Plus aucun acte religieux le concernant, lui et son épouse, ne sera fait à Mervent.

En 1829, apparaîtra dans les registres religieux tenus uniquement par le prêtre du lieu, le curé Soulet, le baptême d'



Honorine, sa première petite fille ; en 1835, c'est le baptême le 21 janvier, de l'un de ses petits-fils : Jean Louis, fils de sa fille Françoise et Louis Poupin ; le curé Meunier signale que les parents ont été « mariés à la petite Eglise ».

Leur mariage civil avait eu lieu, en effet, à Mervent le 11 juin 1828 tandis que la cérémonie religieuse avait été célébrée à Pissotte.

En 1841, lors de la sépulture de leur fils Aimé, le curé Lory signale encore que les parents ont été « mariés par un prêtre de la Petite Eglise ».

← entre Moulinneuf et Deux Eaux

Louis Poupin s'était installé avec sa belle famille au moulin des Deux Eaux où décède en 1816, son beau-père ; sa belle-mère qui demeure toujours avec eux, est dite lors du recensement de 1836 « propriétaire aux Deux Eaux ». Elle y décède l'année suivante mais n'est pas

*Typre de
Ami Jean
Caroline Poupin*
L'un mil huit cent vingt-neuf, le jour de saint Médard, ont été célébrés dans l'Eglise des Nonnains, les noces religieuses de
Aimé Jean Baptiste Poupin, âgé de neuf ans, fils de Louis Poupin, propriétaire au moulin
de la Petite Eglise, d'une part, et de Renée Gaschet, mariée par un docteur de la Petite
Eglise, d'autre part, le premier du dit mois, par les sept heures de l'après-midi
de la dite paroisse, devant le Secourneur de l'Église et notaire. En
présence de moi, J. Lory, curé.



inscrite sur le registre religieux. On peut donc en déduire qu'elle est demeurée dans la dissidence.

Remontons un peu le temps.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la Vve Bonenfant est seule depuis 1804 au Moulinneuf et sans postérité.

Est-ce pour cela que Jean Médard, le second fils de Mtre Jacques Gaschet et de Marie Jubien, avait quitté les Deux Eaux, où il était né, pour s'installer définitivement au moulin du Moulinneuf et depuis quand ?

Il épouse en 1783, la fille d'un riche paysan de l'Hermentaut, Catherine Grassin dite « Grassine », fille de Jean et de Renée Seguin.

63
Le vingt-trois juin 1783, a été baptisé Pierre Jean
honoré, né de jour, légitime de Jean Gaschet Sarinier
et de Catherine Grassin le paroissien et de Mtre Pierre
Jean Bernard de Carle de l'Hermentaut, et la marraine
Dame honorée Bernadette de Roches qui ont signé
Bernard de Carle Curé de Mervent
honorée Bernadette de Roches Mmes de Carle



Catherine, qui a dix ans de plus que Jean Médard, va lui donner trois enfants : Marie, l'année suivante mais qui ne survivra pas, Pierre Jean Médard en 1785 et Pierre Jean Honoré en 1789 (page précédente), qui a pour parrain, Bernardeau, curé de Mervent et Dame Honorée Bernardeau des Roches qui possède le « *Logis du Corps de Garde* » [n° 1 et 3 rue de l'Eglise] au bourg.

← l'Affiage 400 et le puits 1986

Le couple, qui possède des parcelles à **Moulinneuf** [en 1810 : 270- 71- 72- 73- 291- 90- 92, la *Maison du Maître*], quelques-unes aux **Deux Eaux**, au

Prévèreau, à **Perrure** dont le moulin à vent « *les Ajoncs* », va acheter, au moment de la vente des *Biens Nationaux* [1792] payables en or, des terres, au **Nay**, à la **Cornelière** mais surtout la métairie, la borderie de la **Bodinière** et les terres en dépendant qui seront mises en fermage et gérées par leur second fils, le premier étant plus souvent cité « *farinier au Moulinneuf* ».

Mtre Jean Médard Gaschet, père, est syndic [équivalent du maire] de la commune dès 1784 ; c'est dire s'il est puissant. Au changement de régiment, à la suite des événements de la Révolution, il est conseiller municipal en 1791-1793 puis à nouveau adjoint en 1815. Le 20 février 1819, il est trésorier du *Conseil Marguillier* [Conseil de Fabrique qui gère les biens de l'Eglise] où il signe en bas du compte-rendu établi annuellement. Il est alors veuf depuis un an et décède à son tour le 24 juin 1820, âgé de soixante quatre ans, laissant la charge du moulin à ses deux fils, âgés respectivement de 35 et 31 ans et toujours célibataires.

En **1810**, Mtre Gaschet était propriétaire de certaines parcelles du **Moulinneuf**, en indivis avec la Vve Bonenfant, tandis qu'elle possédait : 293 grange, 94 toit, 95 maison, 96 **moulin à eau**, 97 *moulin à eau en ruines*, 98 maison, 99 jardin, 300 toit et six autres parcelles proches.

Pourquoi n'est-il pas propriétaire au moins d'un moulin ? Sur le cadastre refait en 1844, tout **Moulinneuf** appartient alors à son second fils.

Voyons maintenant ce que deviennent ses deux fils.

L'aîné, **Jean Médard**, qui ne se mariera pas, est souvent dit « *cultivateur à la Bodinière* » ; à son décès 1838, il est dit : « *propriétaire décédé au Moulinneuf* » mais jamais meunier.

Il faut savoir que vers la fin du XVIIIème siècle, on voit de plus en plus au sein des grandes familles de meunier - farinier, un des leurs membres, tenir une grande exploitation agricole où se cultive l'orge et le blé. Puis, au début du siècle suivant, dans ces mêmes familles, on y verra des boulangers.

Pierre Jean Honoré, qui est fréquemment cité « *meunier au Moulinneuf* » a été adjoint en 1815 avec son père. Il sera maire de la commune de Mervent de 1825 à 1830 puis de 1835 à 1840.



← au fond les rochers de l'Agraveau la retenue d'eau par la chaussée

En 1831 et encore en 1833, la **Fabrique** paye au Sieur Gaschet et autres particuliers, des « *sommes dues sur l'avance faite pour l'achat de la cloche qui sera coulée le 9 octobre 1733, avec les restes d'une cloche jetée en fonte en 1826* » (bull. n° 12).

Il se trouve encore en 1843-47 dans ce Conseil, aux cotés de Louis Poupin des **Deux Eaux**, qui est marié avec sa cousine, Françoise Gaschet.

Poupin, qui sera maire après Gaschet, en 1831 puis une autre fois



encore en 1847, ne sera pas réélu au *Conseil de Fabrique* tandis que Gaschet y demeurera jusqu'en 1852.

Pierre Jean Honoré, qui est toujours célibataire, prend du personnel pour l'aider.

← l'ancien bief envasé du **Moulinneuf** 1996 au fond les **Deux Eaux**

Ainsi, au recensement de 1836, où il est signalé « **Maire** », il a pour domestiques : Pierre Arnaud, François Massé, qui logent naturellement au moulin et Marie Arnaud, sa servante, qui sera encore avec lui en 1841.

Y a-t-il donc tant de travail ? Le second moulin dit « *en ruines en 1821* », est-il réparé ?

Pourtant, lorsque l'on regarde le plan de 1844, bien qu'il apparaisse deux roues, il ne semble y avoir qu'un seul bâtiment servant de moulin mentionné : « *l'Ouvent* ».

Au recensement de 1841, un autre couple est au **Moulinneuf**, Marie Poupin et J. Antoine, son époux. Elle est la sœur de Louis, des **Deux Eaux**. Marie Poupin, fille de Pierre et de Marie Sausseau, du moulin d'**Ecoutard**, a épousé le 17 juin 1828, Jacques Antoine Ayrault, domestique farinier, depuis quelques temps à Mervent.

Il est le fils de feu François Ayrault, farinier au moulin de la Roche (Fontenay) ; le mariage religieux est célébré par le curé **Soulet** en présence de plusieurs dont Jacques Ayrault, frère de l'époux, « *Chevalier de la Légion d'Honneur* ».

la passerelle, au fond triage du **Moulinneuf** →

Pourquoi, le couple demeure-t-il quelques temps au moulin d'**Ecoutard** [qui ne tourne plus - ci-dessous la Maison de Maître] où naîtront leurs trois premiers enfants ; deux vont venir au monde morts-nés puis enfin en 1832, naît Antoine et en 1836, au **Moulinneuf**, Alexandre.

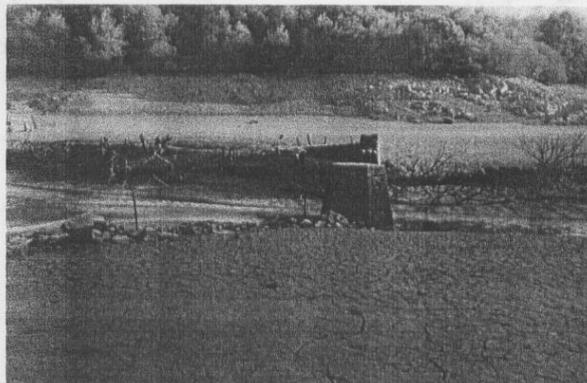
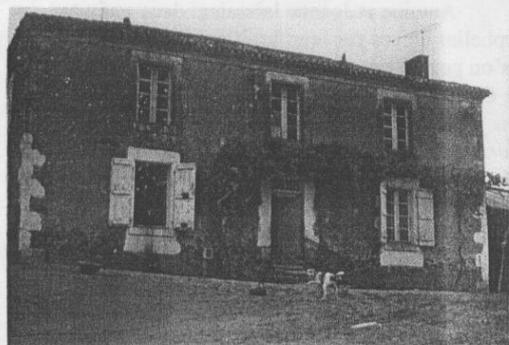
A ce recensement, Antoine Ayrault qui est dit « *farinier* » n'est point propriétaire ; son épouse est signalée « *farinière* » ainsi que les deux enfants qui n'ont pourtant que neuf et cinq ans ; sont recensés chez eux : Auguste Charron et François Bailly qui sont domestiques et Jeanne Dieumgard, servante.

Le malheur vient les frapper. Un an plus tard, en avril 1842, Antoine Ayrault qui a quarante et un ans seulement, décède des suites « *d'une longue maladie* » a écrit le curé.

Marie Poupin, qui a quarante ans, est seule pour élever ses deux jeunes enfants. L'année suivante elle se remarie avec Pierre J. Honoré Gaschet qui a cinquante cinq ans et, lui est apparenté au 3ème degré, par sa grand-mère paternelle Marie Jubien ; à ce moment-là, est domestique farinier au moulin, François Aucheron, lointain petit-cousin des Gaschet.

En 1852, M^{re} P.J. Honoré Gaschet a deux domestiques : Jacques Sausseau et Louis Veneau.

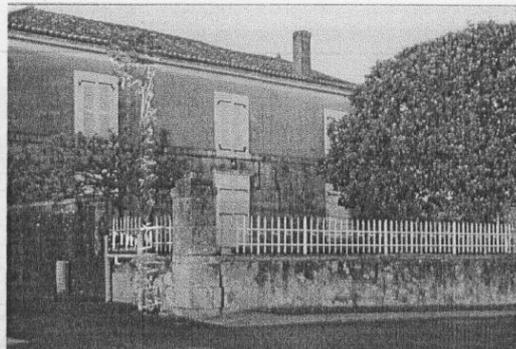
M^{re} Pierre Jean Honoré Gaschet, dernier du nom à Mervent, décède le 29 mars 1853, âgé de



soixante quatre ans. Laisse-t-il des biens à Marie Poupin ? Laisse-t-il au moins l'outil de travail aux deux fils de Marie Poupin ?

En novembre 1856, Marie Poupin va marier son fils Antoine avec Jeanne, fille du farinier du **Portail**, Mtre Charles Normand, certainement l'un des plus riches de la commune. Le frère d'Antoine, Alexandre, présent à son mariage, est meunier au moulin de la Roche, de la paroisse St Jean de Fontenay.

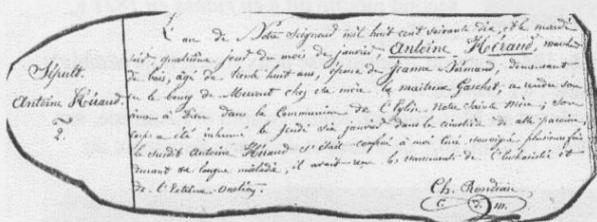
Un mois plus tôt, leur était né Gaston qui ne survivra pas [en 1858 Léonce Camille et en 1867, Camille]. Aussitôt marié, le couple s'installe à la grande métairie de la **Gageonnière**, qui appartient à la famille Normand, ainsi que le « moulin de la



Ceppe à Damet « [à vent] où Antoine, selon les actes, est dit : « farinier - meunier - marchand de bois ».

Après le décès de Mtre Gaschet, son époux, Marie Poupin est donc seule au **Moulinneuf** puisque ces deux fils sont placés.

A quelle moment de fait-elle construire au bourg une maison bourgeoise



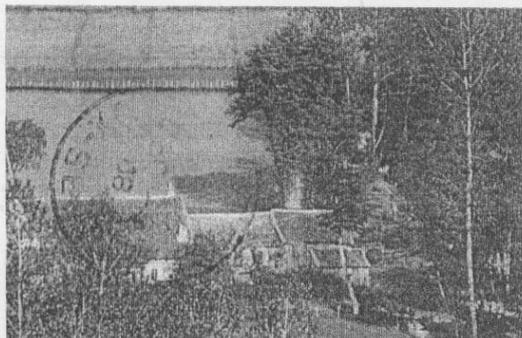
appelée « **le Logis** » [en réalité sur une parcelle appelée Pt Logis n° 16 rue de la Chapelle, voir ci-dessus].

En tous cas, c'est là que décède en 1870, son fils Antoine, âgé de trente huit ans et atteint d'une grave maladie ; le curé a écrit : « Sépulture d'Antoine Héraud « demeurant en le bourg chez sa mère la Maîtresse Gaschet . . . Le susdit Antoine s'était confessé à moi plusieurs fois durant sa **longue** maladie . ».

Deux ans après son fils, Marie Poupin dite « **rentière** » décède âgée de soixante et onze ans, dans « **le Logis de cette paroisse** ».

Quelle longue maladie a donc emporté le fils de Marie Poupin ?

En tous cas, on peut penser qu'il s'agit d'une maladie contagieuse [peut-être la tuberculose], puisque cinq ans plus tard en 1875, décède chez ses parents au bourg [n° 38 rue des Juifs], sa veuve, Jeanne Normand, âgée de quarante deux ans, « demeurant en ce bourg dans la **maison dite de la Cure**, a rendu son âme à Dieu après une **longue et dure** maladie ».



Antoine et Jeanne laissaient deux enfants orphelins élevés par leur famille maternelle ainsi qu'on peut le lire dans un acte de 1876 : « **Sépulture de Camille Léon, idiot de naissance, âgé de dix sept ans, fils des défunts Antoine Héraud et Jeanne Normand, demeurant au Portail de Mervent chez la Maîtresse Normand, sa grand-mère** ».

← le Portail

Seul va survivre Camille Léandre.

Il sera prêtre missionnaire en Chine où il décèdera à Hong-Hong en 1937 [je reviendrai sur le parcours de vie très intéressant de Camille lors du bulletin sur le Portail].



Pendant ce temps, qui tient le moulin du **Moulinneuf**, qui va subir quelques transformations.

← les coteaux de **Moulinneuf**

Les recensements de la commune étant manquants pendant cinquante ans, il n'est pas facile de savoir qui travaille et demeure au moulin de Mtre Gaschet pendant cette période.

Françoise Gaschet et son époux Louis Poupin s'étaient retirés à **Ecoutard** où Louis décède en 1863 .

En 1876, **Françoise**, la Vve Poupin meurt, « *le dimanche soir neuvième jour du mois de janvier . . . demeurant à la Vallée, a rendu son âme à Dieu* » dans la maison de ses fils.

Le partage des biens accumulés par tous les Gaschet est colossal.

Sans compter qu'une bonne partie des biens et terres se tenant à la **Bodinière**, que possédait Mtre P.J.Honoré Gaschet et, lui venant de sa mère Catherine Grassin, sont retournés aux neveux Grassin de l'Hermenault ; ceux-ci se sont installés à Mervent et leurs descendants Grassin-Quelen y demeurent toujours.

Six lots sont faits et tirés au sort entre les six enfants qui sont alors domiciliés comme suit : **Honorine**, mariée, est à l'**Ourdraire**, **Jules** et **Charles** sont à **Moulinneuf**, **Jean**, est à **Ecoutard**, **Pierre** et **Valentin** [qui est mineur], tous deux célibataires sont à la **Vallée**, où leur mère est décédée.

Parmi les enfants du couple : **Jean** a épousé naturellement une fille de farinier, Rosalie fille de Charles Normand farinier au **Portail** ; après le mariage, le couple s'installe au moulin d'**Ecoutard** [qui n'a plus qu'une vocation agricole depuis longtemps, voir bull. n° 14]. Leur seul fils demeurera sans descendance, les biens iront aux enfants de Charles.

Charles, qui était à **Moulinneuf** avant son mariage, s'installe avec sa jeune épouse Marie Barraud, au moulin des **Deux Eaux** ; ils auront deux fils : **Amédée**, qui s'établira à la **Vallée** à la suite de ses oncles célibataires ; d'Amédée et d'Anastasie Michaud sont issus tous les Poupin actuellement à Mervent.

Jules, aussi célibataire, est toujours à **Moulinneuf** au moment du recensement de 1891 ; il est alors âgé de soixante ans est dit « *meunier* » donc toujours en activité mais il se fait aidé par deux domestiques : Célestin Marais, Valentin Malvaud et Honorine Baribaud, vingt huit ans, sa servante.

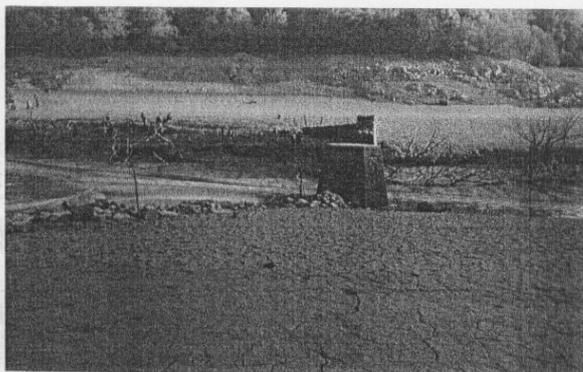
Déjà, avant l'important héritage cité ci-dessus, Jules Poupin, fait une déclaration en 1872, d'une « *augmentation de construction* » sur la parcelle D385 moulin (plan 1844) pour la création d'un « *moulin à eau et à vapeur* » qui sera imposé en 1875.

En 1889, le « *moulin l'Ouvent* » D 385, cité « *ancienne construction* » est démoli et n'est plus imposable en 1890 date où est fait encore une « *déclaration d'augmentation pour moulin à eau et vapeur* » (sic).

En 1889, a été « *démolie partiellement* » la « *maison du moulin* » D 386 ; sa démolition totale se fera en 1909. Il apparaît encore pour la parcelle D 385 moulin à eau et à vapeur, citée plus haut, « *démolition 1890 reconstruction imposable 1908* ».

le triage du **Moulinneuf** (devenu tènement de la Balingue)
Avec l'installation du nouveau moulin à vapeur, il faut naturellement du bois pour alimenter la chaudière. C'est pourquoi on trouve maintenant dans le hameau des





bûcherons :

Louis Normand y est installé avec son épouse Jeanne Dieumegard, vers 1869 à 1871, année où ils perdent un jeune enfant Augustin, âgé de cinq ans. S'y trouvent également Jean Gendet, domestique - farinier et son épouse Irma Boutin.

← 1996 la passerelle, le triage du **Moulinneuf**

Au recensement de 1896,

Jules Poupin, qui est dit « sans profession » demeure avec sa servante Léontine Moreau, seize ans, dans la « *Maison de Maître* » D 389 appelée également « *Maison du Moulinneuf* ».

N'étant plus en activité, il emploie un meunier qui loge dans la partie gauche et attenante de cette maison ; Jean Baptiste Baujeau, qui a trente quatre ans et son épouse Marie Vincendeau, ont déjà cinq enfants.

En 1900, Jules Poupin décède dans sa soixante dixième année.

Le moulin continue à tourner pendant quelques temps grâce à Jean Baptiste Baujeau, qui demeure jusqu'en 1905, dans la « *Maison de Maître du Moulinneuf* » [qui appartient aux héritiers de Jules Poupin, Valère et Aristide, ses neveux et fils de Charles des Deux Eaux] et, Alcide Coirier son domestique.

C'est à cette date, que le moulin appelé **Moulin-Neuf**, s'arrête définitivement de fonctionner ; les bâtiments et les terres vont être loués ou mis en fermage.

C'est en mars 1905, qu'on parle de la construction de la passerelle de **Moulin-Neuf**.

Ces quelques délibérations du Conseil Municipal en font foi, exposant la nécessité de cette construction et les difficultés pour la commune de participer aux frais, allant pour cela, à s'endetter pendant de longues années.

Quand cette passerelle a-t-elle été finalement réalisée ?
entre **Moulinneuf** et **Deux Eaux** →

Délibération du 26 mars 1905.

« *Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération relativement à la demande de subvention qui a été adressée à l'Administration forestière pour la construction de la passerelle du **Moulinneuf**.*

Le Conseil Municipal, considérant que l'établissement de cette passerelle est d'une utilité incontestable, qu'en dehors des moyens de communications qu'elle facilitera au public ; elle facilitera aux ouvriers l'exploitation des coupes puisqu'elle donnera accès à la partie de la forêt située sur la rive gauche de la Vendée. Considérant que la commune n'a pas les ressources nécessaires pour couvrir la dépense, prie Monsieur le Conservateur des Forêts de bien vouloir accorder une subvention afin que l'exécution de ce travail réclamée avec insistance par les habitants ne soit pas différé ».

← la passerelle



Le maire est alors Louis Couton, membre de cette riche famille des **Loges**, mais qui demeure à la **Jolitière** ; parmi ses conseillers Valentin Poupin.

Délibération du 21 mai 1905.

« Monsieur le Maire dépose sur le bureau les plans et devis relatifs à la construction d'une passerelle sur la rivière Vendée, au lieu-dit le Moulin-Neuf ; il prie l'assemblée de vouloir bien les approuver et d'assurer la dépense qu'occasionnera ce travail.

Le Conseil Municipal, considérant que cette passerelle rendra de réels services, qu'elle facilitera les relations entre les communes de Mervent et de l'Orbrie privées jusqu'ici de communications directes, qu'elle permettra aux ouvriers forestiers de se rendre sur les lieux de leurs travaux sans être obligés à de longs détours, qu'elle est enfin réclamée avec instance et depuis longtemps par les habitants, approuve en conséquence les plans et devis soumis à son approbation.

Considérant d'autre part que la dépense totale s'élèvera à 1470 Fr que de son côté l'administration forestière alloue 200 Fr. Considérant que la commune de Mervent n'a pas de fonds disponibles, qu'elle est imposée extraordinairement pour insuffisance de revenu, le Conseil décide qu'il y a lieu de voter un emprunt de 800 Fr dont la réalisation fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Enfin pour ce qui est du complément de la dépense soit 370 Fr, il sollicite de la commission départementale une subvention de pareille somme ; prie en outre Monsieur le Préfet de vouloir bien soumettre cette demande à la dite commission dès sa prochaine réunion. Si le Conseil insiste c'est à seule fin d'être fixé à temps sur la solution qui interviendra, de manière à ce que les formalités qui resteront à accomplir ne fassent pas obstacle à la prompte exécution des travaux qui devront être terminés avant les pluies d'automne après avoir passé au scrutin secret à la majorité de dix voix contre deux «.

Délibération du 30 juillet 1905

« Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission départementale a accordé à la commune une subvention de 150 Fr pour la construction de la passerelle projetée au **Moulin-Neuf** et qu'il y a lieu de voter le complément de la dépense afférente à ces travaux soit 1020 Fr.

Le Conseil Municipal vu sa délibération du 21 mai dernier est d'avis qu'il y lieu :

1/ d'autoriser la commune à emprunter au Crédit Foncier de France, aux conditions ordinaires de cet établissement, la somme de 1000 Fr, remboursable en capital et intérêts en trente annuités de chacune 56 Fr 49.

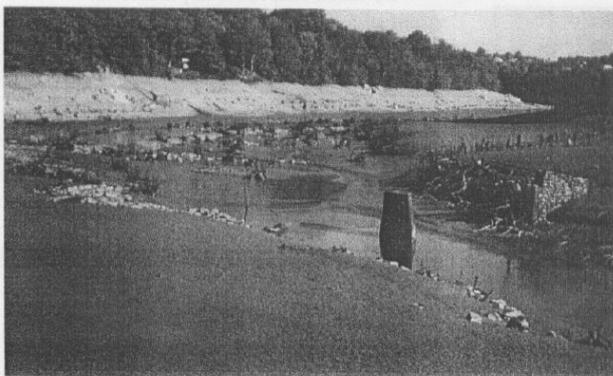
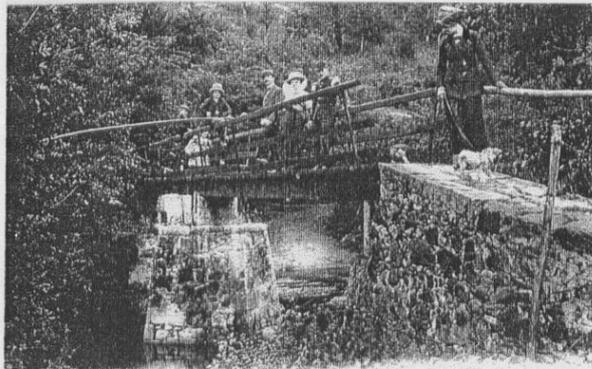
2/ à s'imposer extraordinairement pendant ces 30 années au principal des quatre contributions directes de 0 centimes 57 pour le paiement de chaque annuité, le tout à partir de janvier 1906 [le conseil] donne plein pouvoir au Maire après autorisation préalable du Préfet de traiter de gré à gré avec le Crédit Foncier pour la réalisation de cet emprunt «.

← entre Moulinneuf et D.Eaux

Puisque imposable en 1906, la passerelle a donc été réalisée entre 1905 et 1906.

Au recensement de 1906, se trouvent au **Moulinneuf** :

- **François Bernard**, bûcheron et son épouse **Fridoline Roturier**, tous deux de Montournais ; François est dit aussi « domestique de ferme pour les Poupin ». **Edmond Arnaud** dit « Lafleur », son épouse **Valentine** et leurs deux enfants ;





1996 la passerelle, le pré de l'affiage400

En 1921, ce sont les mêmes sauf Arnaud et les siens, qui ont quitté les lieux et qui seront remplacés en 1926, par une autre famille : Aimé Dieumegard, sa femme Marie Louise Massé surnommée « *la Rouge* » à cause de sa chevelure flamboyante, et leurs deux fils Aimé surnommé « *Zaimé* » et Edmond.

Puis, sans activité fournie par le moulin, les familles toujours à la recherche de travail pour eux ou pour leurs enfants remontent dans le bourg où s'installent au hameau de la **Vallée**, très peuplé.

En 1941, un couple d'Italiens réfugiés s'y installe. Fédérico Allongo, maçon et son épouse Battistina, âgée de quarante quatre ans, qui décède dans la nuit du 5 août 1941 à **Moulinneuf**.

A la fin de l'hiver 1946, il a beaucoup plu.

La rivière en crue déborde et avance jusqu'à la base du premier pilier qui soutient la passerelle.

Sur les dix heures du matin, une petite fille du bourg échappe à la surveillance de sa mère et de sa grand-mère. Sortie pour faire son « *pipi* » dans la cour de la maison appelée « *la Veuillette*, « où demeurent ses parents [n° 42 rue des Juifs], elle se met à suivre la petite chienne de la maison. Inconsciente, l'enfant qui a deux ans et demi, suit l'animal qui

l'entraîne sur la route qu'elle traverse, passant à la « *Maison Henry Léon* » (ci-contre) puis lui fait prendre le sentier raide du coteau qui conduit au hameau du **Moulinneuf**, inhabité, nous l'avons vu à cette époque.



Edmond, bien que bûcheron est aussi également « *domestique de ferme* » mais chez Drillaud des **Essarts**.

En 1911, François Bernard est toujours à **Moulinneuf** avec son épouse et une jeune fille de quatorze ans, Madeleine, enfant de l'Assistance. Arnaud « *Lafleur* » est toujours là aussi mais il y a deux enfants de plus.

En location aussi, Pierre Picard, célibataire et Raymondeau Henri, cinquante sept ans, tous deux bûcherons - journaliers chez Faucheron.



Le chien emprunte la passerelle, l'enfant suit et les voilà de l'autre côté de la rivière. L'animal et l'enfant prennent alors le chemin n° 1 qui les conduit en haut de la Balingue où la petite chienne ayant entendu un autre chien, se sauve et laisse seule, la fillette qui bientôt, a faim, a soif, a froid et peut-être peur !

Là-haut, au village, on s'aperçoit de la disparition de l'enfant. C'est l'affolement, on alerte les voisins puis tout le bourg se met à chercher partout dans les cours, les jardins, les puits et les citernes.

La mère et la grand-mère, en pleurs,

s'enferment, portes et volets clos. La gendarmerie est alertée également mais ne peut rien faire de plus que de questionner la maman.

Le père de l'enfant rentre de son travail de forestier vers dix sept heures. Il se fait expliquer par les deux femmes éplorées, les événements. Sans un mot, il repart et reprend dans le jardin la piste de l'enfant qui était chaussée de galoches de bois. Dans le sol détrempé par les pluies récentes, apparaissent des petites traces qui le conduisent au sentier puis à **Moulinneuf** et de là, jusqu'à l'avancée de la passerelle.

Son cœur s'arrête de battre ! La rambarde de la passerelle est faite de perches très espacées qui laisseraient largement passer un si jeune enfant et il n'y a plus de trace sur le bois mouillé !



Le père franchit en un éclair la passerelle et se retrouve sur l'autre rive où bientôt, à nouveau les minuscules empreintes le conduisent en direction de la Balingue, en forêt.

En fin d'après-midi, un vieux bûcheron, Arnaud du **Clos**, qui faisait du bois dans ce tènement, entend les pleurs d'un enfant.

Bruit assez insolite, en forêt, il faut en convenir ! Intrigué, laissant sa besogne, il se met à la recherche de l'enfant qu'il trouve, trempée mais pas affolée : - « *Qui es-tu, comment t'appelles-tu, où habites-tu ?*

- « *Liline, Liline ! - Ce doit être la petite Faudrette !* (fille des Faudret de la Jolrière) pense l'homme.

- « *Où habites-tu ? - Là yo, là yo !* » dit-elle désignant le bourg.

L'homme ne voit vraiment pas qui peut-être cet enfant mais peu importe, il arrête son travail et ramène l'enfant au bourg. C'est en redescendant de la Balingue à la rivière, qu'il rencontre le père de l'enfant.

La Maison du Clos →

Celui-ci l'ayant remercié chaleureusement, se saisit de l'enfant lui flanque une fessée et la hisse sur ses épaules. Il remonte au bourg prestement afin de rassurer Susanne, sa jeune femme et la grand-mère Marthe Baguette dite la « *Mère Baguette* ».

Aujourd'hui, quelques anciens se souviennent et me disent encore: -« *Ah ! c'est toi Liline qui étais perdue en forêt ! Ah bé c'était pas rien, je m'en rappelle comme si c'était hier !* »

Et pourtant, il y a bientôt soixante ans que ce fait divers s'est produit. Pour une fois, pas d'enfant noyé (comme on l'a souvent vu dans de précédents bulletins) mais une fillette sauvée des eaux, si l'on peut dire !

Plus personne dans le hameau à part quelques pêcheurs, un braconnier célèbre qui vient y poser ses tonneaux dans l'eau vive de la rivière ; le *jardin de l'écluse* se loue temps à autre . . . et doucement le hameau meurt.

Faute d'entretien, l'eau de pluie passe à travers les toitures, les murs se lézardent gravement puis tombent, le lierre et les ronces envahissent la belle « *Maison du Moulinneuf* » fierté de Mtre Gaschet.

Les descendants Poupin ont vendu quelques parcelles situées tout en haut des coteaux du **Moulinneuf** ; c'est d'abord Valentin Poupin, célibataire, qui se fait construire une maison dans le haut du coteau, au **Clos**.



Il sera maire par intérim pendant la guerre 14-18 et décèdera justement dans cette maison, dominant la vallée du **Moulinneuf** ; ce magnifique site attire bientôt des Fontenaysiens qui vont y bâtir également.

Il sera maire par intérim pendant la guerre 14-18 et décèdera justement dans cette maison, dominant la vallée du **Moulinneuf** ; ce magnifique site attire bientôt des Fontenaysiens qui vont y bâtir également.



➤ la 1ère au premier plan à gauche et l'autre à l'extrême droite

L'une, qu'on appelle toujours la « *Maison Henry Léon* » sera faite sur la parcelle D 303 avec déclaration le 15 novembre 1936, de « *construction de maison d'habitation* » par Henry Léon, entrepreneur à Fontenay. L'autre maison « *construction nouvelle* » du 1 juin 1938 sur la parcelle D 306, par René Boutet, serrurier à la retraite à Mervent qui deviendra le « *sonneur de cloches* » de l'Eglise.

Il ne reste plus à **Moulinneuf** en 1954, qu'une maison vétuste, les vestiges d'un vieux moulin



et la passerelle empruntée par les forestiers qui doivent se rendre sur le versant de la Balingue ; ce sont ces ruines et ce passage, pourtant encore utilisé, ainsi que toutes les terres avoisinantes qui seront expropriées et rachetées par la SAUR.

← le triage du **Moulinneuf**

Les vestiges de la *Maison du Maître* et du moulin seront dynamités. Les murs, entremêlés de belles poutres, se sont écroulés arrachant le lierre et les ronces durablement accrochés.

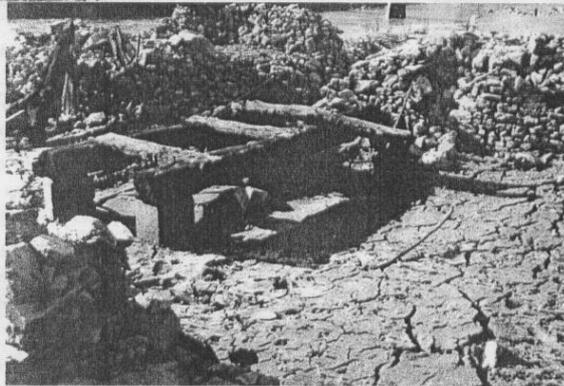
Un jour du mois d'Octobre 1956, c'est la montée des eaux retenues par le barrage.

En 1986, en 1996, je suis retournée tout le long de la vallée.

L'eau n'a pas tout détruit.
On y voyait encore la

« *charpente de soutien des meules* », faite en chêne naturellement, et qui est là comme un grand squelette décharné.

Près de cette ancienne charpente (ci-contre), j'ai vu au milieu des pierres, des morceaux de tuiles, des poutres soutenant autrefois le toit des bâtiments, une vieille meule faite de plusieurs morceaux de granit, encore cerclée de fer. Elle gît là au milieu des gravats depuis 1956, plus envasée après chaque vidange.



Le mur de soutènement du chemin, devant la *Maison du Moulinneuf*, est toujours debout et semble bien conservé. Le vieux puits, dans le *pré de l'Affiage* envasé, garde encore toute sa superbe et montre toujours sa belle pierre calcaire et sa margelle elle aussi recouverte de boue. Un peu en aval, les piliers de la passerelle émergent de toute cette vase, souvenirs bien réels du passé !

Quelques photos rappelleront aux futures générations que des familles merventaises ont vécus là, sous les eaux profondes du lac miroitant au soleil et si calme, comme satisfait de s'être repu de tous ces anciens villages pleins de vie !.

Que restera-t-il de tout cela à la prochaine vidange du barrage en 2006 ?

